

COMMUNE DE GRANDVILLARD



BULLETIN D'INFORMATIONS COMMUNAL



N° 98 – avril 2026

Vous y trouverez
notamment :

Convocation à
l'Assemblée communale
du 22 avril 2026

Comptes 2025
rapport de gestion

Les pAGES +, L'écho de
la Commission Seniors

Le coin des sociétés
locales et des
manifestations

Table des matières

1.	LE MOT DU SYNDIC.....	3
2.	HOMMAGE A MONSIEUR LE SYNDIC DANIEL RABOUD	4
3.	RECONNAISSANCE A MONSIEUR EDOUARD RABOUD, CONSEILLER COMMUNAL.....	6
4.	ELECTIONS COMMUNALES – LEGISLATURE 2026-2031.....	6
5.	ADMINISTRATION COMMUNALE	7
6.	CONVOCATION A L’ASSEMBLEE COMMUNALE	9
7.	COMPTES 2025	10
8.	ALPAGE DE FEDJIRE REFECTION DE LA TOITURE – CREDIT ADDITIONNEL.....	25
9.	APPROBATION DU NOUVEAU REGLEMENT COMMUNAL CONCERNANT L’ACCUEIL EXTRASCOLAIRE	25
10.	SUBSIDES DE FORMATION	26
11.	COMMUNIQUE – CHANGEMENT DE DIRECTION HOME DE LA VALLEE DE L’INTYAMON.....	27
12.	FORETS PROTECTRICES	28
13.	RESTAURATION DES STATUES DU CALVAIRE DU CIMETIERE	29
14.	CAMP DE SKI DE L’ECOLE D’ESTAVANNENS DE LA 5H A LA 8H	30
15.	LES PAGES + L’ECHO DE LA COMMISSION SENIORS	32
16.	LE COIN DES SOCIETES LOCALES ET DES MANIFESTATIONS	47
17.	ASSOCIATION SECOURS SUD FRIBOURGEOIS	58
18.	BIBLIOTHEQUE REGIONALE DE L’INTYAMON	58
19.	PARC NATUREL REGIONAL GRUYERE PAYS-D’ENHAUT	59
20.	REDUCTION DES PRIMES D’ASSURANCE-MALADIE 2026	60
21.	LA CROIX-ROUGE FRIBOURGEOISE	61
22.	DECHETTERIE INTERCOMMUNALE	62
23.	QUALITE DE L’EAU POTABLE	63
24.	PROTECTION DE L’EAU, DES RIVIERES ET DES LACS.....	63
25.	PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES POUR FAMILLE	64
26.	OPTION GRUYERE	65
27.	SERVICE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DONNEE	65
28.	GUICHET VIRTUEL FRIBOURGEOIS.....	66
29.	CARTES JOURNALIERES DEGRIFFEES « COMMUNE »	67
30.	TRANSPORTS PUBLICS	68
31.	ACTIVITES ECONOMIQUES.....	70
32.	LA GRUYERE SE DIGITALISE !.....	71
33.	SITE INTERNET	72

Vous retrouvez la version numérique du présent bulletin communal sur le site internet de la commune, à l’adresse suivante : <https://grandvillard.ch/bulletins-dinformation/>

1. LE MOT DU SYNDIC

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

À l'aube de la fin de cette législature, je ressens le besoin profond de m'adresser à vous avec gratitude, sincérité et émotion. Après vingt-deux années passées au sein du Conseil communal de Grandvillard, dont dix en tant que syndic, le moment est venu pour moi de passer le relais et de laisser une nouvelle équipe poursuivre le chemin que nous avons tracé ensemble.

Ces années d'engagement public ont été pour moi bien plus qu'un mandat politique : elles ont constitué une véritable aventure humaine. J'ai eu la chance de vivre, à vos côtés, des moments forts, des défis exigeants, des projets ambitieux et des décisions parfois difficiles, mais toujours guidées par le souci du bien commun et par l'amour que je porte à notre belle commune. Chaque étape, chaque dossier, chaque rencontre a contribué à façonner ma vision du service public et à renforcer ma conviction que l'action locale est l'un des plus beaux leviers pour améliorer concrètement la vie de chacun.

Je me souviens encore de mes premiers pas au Conseil communal, animé par l'envie simple mais profonde de contribuer à la vie locale. C'était en 2004 et je remplaçais M. Jacques Overney, syndic démissionnaire, lequel s'installait en Ville de Bulle. Au fil des années, la confiance que vous m'avez accordée m'a permis d'assumer la fonction de syndic, une responsabilité exigeante, mais aussi extraordinairement enrichissante. Ensemble, nous avons modernisé nos infrastructures, soutenu nos associations, renforcé la cohésion sociale, valorisé nos traditions et préparé Grandvillard à relever les enjeux de demain. Je suis fier du chemin parcouru, non pas en mon nom, mais au nom de notre communauté tout entière.

Je tiens à exprimer ma reconnaissance la plus chaleureuse à mes 17 collègues (anciens et actuels) du Conseil communal, pour leur engagement, leur loyauté et leur esprit de collaboration. Je remercie également les collaborateurs-trices de l'administration et le personnel d'exploitation, dont le professionnalisme et la disponibilité ont été des piliers indispensables à la bonne marche de nos projets. Mes pensées vont aussi aux membres des diverses Commissions communales, aux sociétés locales, véritables moteurs de la vie sociale et culturelle, ainsi qu'à vous toutes et tous, citoyennes et citoyens, pour votre confiance, vos critiques constructives, votre soutien et votre participation active à la vie de notre village.

Aujourd'hui, je quitte mes fonctions avec le sentiment du devoir accompli et avec une affection intacte pour Grandvillard. Je reste profondément attaché à notre commune, à son identité, à son dynamisme et à ses habitants. Je continuerai à suivre son évolution avec intérêt et bienveillance, et je resterai disponible pour contribuer autrement, si le besoin s'en fait sentir.

En vous remerciant encore pour ces années de collaboration et de confiance, je vous adresse mes vœux les plus sincères pour l'avenir de Grandvillard. Puisseons-nous continuer à faire vivre ensemble l'esprit de solidarité, de respect et d'ouverture qui fait la force de notre beau village.

Avec toute ma reconnaissance et mes salutations les plus chaleureuses.

Daniel Raboud, syndic

2. HOMMAGE A MONSIEUR LE SYNDIC DANIEL RABOUD

Monsieur Daniel Raboud est né à Grandvillard, y a grandi, y a fait sa scolarité primaire, y a vécu sa jeunesse et y a fondé une famille avec Catherine. Il a juste fait une parenthèse, en s'exilant à Bulle puis à Riaz durant une courte période.

Aimant les rencontres, Il s'est toujours investi dans les sociétés locales, notamment au sein du Ski-Club dont il a été président durant une vingtaine d'années. Durant cette même période, il a mis sur pied, avec les autres membres fondateurs, la très réputée course de VTT, l'Open Bike Haute-Gruyère dont la première édition a eu lieu en 1991. Il en fut également le président durant de nombreuses années.

Mis à part le sport, Daniel Raboud s'est intéressé dès son plus jeune âge à la politique. Son oncle Casimir Raboud, syndic entre 1970 et 1984, lui a permis d'être auditeur d'une assemblée communale à l'âge de 16 ans. C'est peut-être de là que lui sont venues l'idée et l'envie de faire partie un jour du conseil communal.



C'est ce qui est arrivé en automne 2003. Monsieur Jacques Overney, syndic, avait donné sa démission pour la fin de l'année. Daniel Raboud a saisi l'opportunité d'une élection complémentaire pour être élu au conseil communal, avec effet au 1^{er} janvier 2004. Titulaire d'un CFC d'employé de commerce et contraint à réorienter son parcours professionnel, il a dû être remplacé dès le 21 novembre de la même année et ce, durant 3 mois, pour un séjour linguistique à l'étranger, ne pouvant pas exercer ses devoirs de conseiller communal. Il faut dire qu'à l'époque, l'informatique ne permettait pas les visioconférences et la lecture de documents à distance ! Ce stage linguistique lui a permis d'obtenir un poste de responsable RH aux services du parlement, poste qu'il a occupé jusqu'à sa préretraite.

La législature 2001-2006 a une particularité, car c'est la seule période où 7 membres du Conseil communal se sont retrouvés autour de la table, avec la secrétaire. De 2004 à mars 2011, Daniel Raboud était conseiller communal, puis vice-syndic jusqu'à la mi-avril 2016, moment où il a accédé à la syndication. Durant toutes ces années, il a collaboré étroitement avec 17 conseillères et conseillers communaux et avec de nombreux-ses employés-ées de l'administration, de l'édilité et du service de la forêt.

Il a été l'instigateur de plusieurs projets. À la suite de l'intervention d'une citoyenne lors d'une assemblée communale constatant qu'il n'y avait aucune place de jeux dans notre beau et accueillant village, il s'est mis à la recherche de fonds et a trouvé un généreux sponsor, Phytopharma. Il a ainsi pu aller de l'avant et a été l'initiateur de la création du terrain multisports du Saudillet. Ce même terrain s'est transformé, durant quelques hivers, en patinoire éphémère et c'est Daniel Raboud qui s'occupait de la glace pendant la nuit en arrosant la surface lorsque le froid était suffisant.

Il est aussi fier de la centrale de biogaz qui produit de l'énergie depuis le printemps 2016. Ce projet a vu le jour grâce à l'excellente collaboration de plusieurs acteurs : la commune, l'Institut agricole de Grangeneuve, une vingtaine d'exploitants agricoles et Groupe E Greenwatt.

Daniel Raboud a été notamment responsable du dicastère de l'eau. Grandvillard regorge de cet or bleu qui provient de la montagne et des nappes phréatiques, d'où le projet initié par Groupe E : l'implantation d'une pisciculture. De nombreuses séances ont eu lieu afin de faire avancer ce projet. Une délégation du conseil communal s'est même déplacée à Lostallo (GR) pour visiter l'une des fermes piscicoles les plus propres et les plus durables au monde grâce à sa technologie de recyclage. Plusieurs séances ont également eu lieu avec les services de l'Etat et, vu les informations reçues, le conseil communal se rendait de plus en plus compte qu'il y avait trop de barrières à franchir. De plus, une partie de la population n'était pas favorable à ce projet qui a causé pas mal de soucis à notre syndic qui en a fait des insomnies. Après avoir analysé tous les problèmes, il a bien fallu voir la réalité en face en admettant que ce projet allait tomber à l'eau ! Actuellement, le dossier pour le terrain de la pisciculture est à nouveau ouvert avec le souhait de l'armée de l'utiliser pour construire un nouveau cantonnement.

Daniel Raboud quittera le conseil communal le 24 avril prochain. Il laisse au futur conseil d'autres projets importants à travailler, notamment la route de la Gare. Après un peu plus de 22 années passées au service de la population communale, notre syndic a décidé de rendre son tablier politique et il peut vraiment le faire avec le sentiment du devoir accompli.

Aussi, au nom du Conseil communal et des citoyennes et citoyens de Grandvillard, je tiens à te remercier très sincèrement, cher Daniel, pour ton investissement remarquable, pour tout le temps, l'énergie et l'engagement que tu as généreusement consacrés au service de notre commune.

Ton implication et ton sens des responsabilités ont largement contribué au bon fonctionnement de nos activités et à la vie de notre collectivité. Par ton travail, ta disponibilité et ton attachement à Grandvillard, tu as apporté une contribution précieuse pour laquelle nous te sommes profondément reconnaissants. Il est maintenant temps de penser à ta retraite et surtout de profiter de passer de merveilleux moments avec ton épouse, tes trois enfants et tes six petits-enfants. Et surtout, n'oublie pas le sport : le vélo à la bonne saison et le ski en hiver.

Pour le Conseil communal
Suzanne Cosandey, vice-syndique



3. RECONNAISSANCE A MONSIEUR EDOUARD RABOUD, CONSEILLER COMMUNAL

Au nom du Conseil communal, nous souhaitons exprimer notre reconnaissance à Édouard Raboud pour son engagement durant la législature écoulée.



Édouard a assumé avec sérieux et détermination la responsabilité du dicastère « Agriculture, routes communales, forêts, gravières, alpages communaux, gestion des déchets et édilité ». Un domaine vaste et exigeant, qui demande une connaissance fine du terrain et de la disponibilité. Grâce à son expérience d'agriculteur, il a su apporter un éclairage précieux et un sens pratique qui ont été bénéfique à notre Commune. Son expertise, sa franchise et son attachement au territoire ont constitué un soutien non négligeable pour ses collègues.

Après cinq années d'engagement, Édouard a choisi de renoncer à son mandat afin de se consacrer pleinement à son exploitation agricole, dont la charge de travail ne cesse de croître. À cela s'ajoute un magnifique projet familial, la venue prochaine d'un enfant. Ces nouvelles priorités, que nous comprenons et respectons pleinement, témoignent de son sens des responsabilités et de son désir de se consacrer à ce qui compte le plus.

Nous tenons à saluer son investissement et son esprit de collaboration durant cette législature. Son passage au Conseil communal laissera une belle empreinte.

Cher Édouard, nous te remercions chaleureusement pour ton engagement et te souhaitons plein succès pour la suite, tant dans ta vie professionnelle que dans cette nouvelle aventure familiale.

Daniel Raboud, syndic

4. ELECTIONS COMMUNALES – LEGISLATURE 2026-2031

Dimanche 8 mars 2026, ont été élus en qualité de conseillers communaux :

Madame et Messieurs

- Suzanne Cosandey (sortante)
- Marc-Olivier Benninger (sortant)
- Bertrand Borcard (sortant)
- Arnaud Delabays (nouveau)
- Julien Fruchoud (nouveau)



Les candidats-e élus-e remercient chaleureusement les citoyennes et citoyens de leur confiance en ayant plébiscité la liste d'Entente communale. La conseillère et les deux conseillers sortants souhaitent la plus cordiale bienvenue aux deux nouveaux élus. Chacune et chacun aura à cœur de s'engager au profit de notre village et de ses habitants en suivant le leitmotiv de la campagne :

« ENSEMBLE pour GRANDVILLARD ».

La répartition des dicastères et la prise de fonction du nouveau conseil aura lieu après l'assermentation du 25 avril 2026.

5. ADMINISTRATION COMMUNALE

Heures d'ouverture

Mardi : 08h30 - 11h30 et 14h00 - 17h00
Jeudi : 14h00 - 17h00
Vendredi : 08h30 - 11h30



Ou sur rendez-vous en dehors des heures d'ouverture

Contacts

Secrétariat/Contrôle des habitants/AVS : +41 26 928 11 50
Caisse : +41 26 928 20 50
Constructions : +41 26 928 20 51
Courriel : administration@grandvillard.ch

Fermetures annuelles de l'Administration communale



Pont de l'Ascension : du jeudi 14 mai au lundi 18 mai 2026 inclus
Pont de la Fête-Dieu : du jeudi 4 juin au lundi 8 juin 2026 inclus
Vacances d'été : du lundi 27 juillet au lundi 17 août 2026 inclus

Etablissement de divers documents

Pour l'établissement des **cartes d'identité** et des **attestations de sortie du territoire suisse des enfants mineurs**, nous vous recommandons **d'anticiper** vos demandes à l'Administration communale.



Pour les passeports et les cartes d'identité, vous avez également la possibilité de vous présenter au

Service de la population et des migrants

Route d'Englisberg 11
1763 Granges-Paccot

Il est conseillé de prendre rendez-vous au +41 26 305 15 26 ou directement sur le site Internet :

<https://www.fr.ch/vie-quotidienne/documents-didentite/passeports-et-cartes-didentite>

Mutations de personnel

A la suite du départ au 31 janvier 2026 de Madame Julie Monney, nous avons eu le plaisir d'accueillir, dès le 1^{er} mars 2026,

**Madame Jessica Gremaud, domiciliée à Grandvillard,
en qualité de secrétaire adjointe à 55 %.**

Titulaire d'un CFC d'employée de commerce avec maturité professionnelle, Madame Gremaud a travaillé dans le domaine bancaire dont 13 années passées auprès du service Compliance de PostFinance SA.

Nous souhaitons la bienvenue à Madame Gremaud au sein de notre administration et lui adressons nos meilleurs vœux de satisfaction dans sa nouvelle activité.



6. CONVOCATION A L'ASSEMBLEE COMMUNALE

Les citoyennes et les citoyens actifs de la Commune de Grandvillard sont convoqués à l'assemblée qui aura lieu le :

**mercredi 22 avril 2026, à 20.00 heures,
à la Salle communale, à Grandvillard**

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 26 novembre 2025 (il ne sera pas lu)
2. Comptes 2025
 - 2.1. Compte de fonctionnement
 - 2.1.1 présentation
 - 2.1.2 rapport de la commission financière et de l'organe de révision
 - 2.1.3 approbation
 - 2.2. Compte des investissements
 - 2.2.1 présentation
 - 2.2.2 rapport de la commission financière et de l'organe de révision
 - 2.2.3 approbation
3. Alpage Fédjîre – réfection de la toiture du chalet – crédit additionnel
4. Règlement communal concernant l'accueil extrascolaire (AES)
5. Divers

Tous les documents relatifs aux objets à traiter durant l'assemblée peuvent être consultés à l'administration communale, durant les heures d'ouverture, dix jours avant l'assemblée. Ils sont également publiés sur le site internet <https://grandvillard.ch/>.

En conformité avec la loi sur les communes (LCo), l'assemblée sera enregistrée afin de faciliter la rédaction du procès-verbal.

LE CONSEIL COMMUNAL

Grandvillard, le 10 avril 2026

7. COMPTES 2025

RAPPORT DE GESTION 2025

1	EN DROIT	10
2	ASSEMBLEE COMMUNALE	11
2.1	INTRODUCTION.....	11
2.2	OBJETS TRAITES	11
3	CONSEIL COMMUNAL	12
3.1	INTRODUCTION.....	12
3.2	MEMBRES ET REPARTITION DES DICASTERES	12
3.3	COMITE ET DELEGATION DES ASSOCIATIONS DE COMMUNES ET SOCIETES DIVERSES.....	12
4	COMMISSIONS	13
4.1	COMMISSION FINANCIERE	13
4.2	COMMISSION DES NATURALISATIONS	13
4.3	COMMISSION DE L'AMENAGEMENT ET DE L'ENERGIE	13
4.4	COMMISSION SENIORS.....	13
4.5	COMMISSION DE BATISSE.....	13
5	DICASTERES DU CONSEIL COMMUNAL	13
5.1	ADMINISTRATION GENERALE (CHARGES : -6.0% - PRODUITS +13.5%).....	13
5.2	ORDRE ET SECURITE PUBLICS, DEFENSE (CHARGES : +8.4% - PRODUITS : +47.7%)	14
5.3	FORMATION (CHARGES : +1.4% - PRODUITS : +2.2%)	14
5.4	SPORT, EDILITE ET PARCS (CHARGES : -5.9% - PRODUITS : +28.1%)	15
5.5	SANTE (CHARGES : -2.5% - PRODUITS : +21.7%)	15
5.6	PREVOYANCE SOCIALE (CHARGES : -2.2%).....	16
5.7	TRAFIC ET TELECOMMUNICATIONS (CHARGES : -24.8% - PRODUITS : +15.8%)	16
5.8	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE (CHARGES : -10.7% - PRODUITS : -1.8%)	17
5.9	ECONOMIE PUBLIQUE (CHARGES : -3.4% - PRODUITS : +5.1%)	17
5.10	FINANCES ET IMPOTS (RECETTES : +12.4%)	18
6	RESULTAT 2025	18
6.1	BILAN 2025	19
6.2	SYNTHESE DE RESULTAT 2025	20
6.3	INVESTISSEMENTS 2025.....	21
6.4	FLUX DE TRESORERIE	22
6.5	INDICATEURS FINANCIERS MCH2.....	23
7	PERSPECTIVES ET PROJETS FUTURS	23

1 EN DROIT

En application de l'article 19 de la Loi sur les finances communales du 22 mars 2018 (LCo ; RSF 140.6), le conseil communal fait état de ses principales activités et des évolutions importantes durant l'exercice écoulé par le rapport de gestion. Celui-ci est présenté à l'assemblée communale en même temps que les comptes. L'assemblée communale prend acte du rapport de gestion du conseil communal.

Selon l'art. 13 de la LCo, les comptes se composent des éléments suivants :

- a) Le bilan ;
- b) Le compte de résultats ;
- c) Le compte des investissements ;
- d) Le tableau des flux de trésorerie ;
- e) L'annexe.

Les comptes sont structurés conformément au plan comptable déterminé dans le modèle comptable harmonisé. Le compte de résultats et le compte des investissements doivent être présentés de manière identique et parallèlement au budget de l'année de référence. Les chiffres des comptes de l'année précédente, hormis le tableau des flux de trésorerie, doivent également être présentés à l'assemblée communale pour comparaison.

2 ASSEMBLEE COMMUNALE

2.1 INTRODUCTION

En 2025, l'Assemblée communale a tenu deux séances ordinaires :

- Le 14 mai 2025 – Comptes 2024
- Le 26 novembre 2025 – Budgets 2026

<https://grandvillard.ch/assemblee-communale/>

2.2 OBJETS TRAITES

En assemblée du 14 mai 2025, ont été traités les objets suivants :

- Procès-verbal de l'assemblée communale du 27 novembre 2024 – approuvé à l'unanimité
- Comptes de fonctionnement 2024 faisant apparaître un excédent de revenus de CHF 77'748.47 – approuvés à l'unanimité
- Comptes des investissements 2024 faisant apparaître un excédent d'investissement de CHF 165'941.91 – approuvés à l'unanimité
- Crédit d'investissement pour le chalet d'alpage de Fédjïre – réfection de la toiture du chalet CHF 57'698.00 – approuvé à l'unanimité
- Crédit d'investissement pour l'alpage de Pra Fleuri – réfection de la route forestière – CHF 48'000.00 – approuvé à l'unanimité
- Crédit d'investissement pour l'alpage des Joux – remise en état du terrain sur tracé conduite CHF 20'130.00 – approuvé à l'unanimité
- La fiduciaire Ruffieux SA a été désignée à l'unanimité en tant que nouvel organe de révision pour 3 ans
- Le nombre de conseillers-ères communaux-nales pour la prochaine législature 2026-2031 fixé à 5 – approuvé à l'unanimité.

En assemblée du 26 novembre 2025, ont été traités les objets suivants :

- Procès-verbal de l'assemblée du 14 mai 2025 – approuvé à l'unanimité
- Présentation du plan financier 2026-2030
- Budget de fonctionnement 2026 faisant apparaître un excédent de charges CHF 540'117.00 – adopté à la majorité (37 oui – 0 non – 1 abstention)
- Budget des investissements
 - Route – crédit d'étude route de la Gare (crédit additionnel) – CHF 35'000.00 – admis à la majorité (37 oui – 1 non – 0 abstention)
 - Approvisionnement en eau – remplacement, installation équipement contrôle et régulation – CHF 50'000.00 – approuvé à l'unanimité
 - Evacuation des eaux – révision du plan général d'évacuation des eaux (PGEE) – CHF 110'000.00 – approuvé à l'unanimité
 - Aménagement – finalisation révision du plan d'aménagement local (PAL) – CHF 40'000.00 – adopté à la majorité (37 oui – 0 non – 1 abstention)
 - Energie – centrale de récupération d'énergie Grandvillard (CREG) – CHF 63'000.00 – adopté à la majorité (36 oui – 2 non – 0 abstention)
- Statuts de la corporation Les Merlas – admis à la majorité (37 oui – 0 non – 1 abstention)

- Statuts révisés de l'Association Secours Sud Fribourgeois – admis à la majorité (37 oui – 1 non – 0 abstention)

3 CONSEIL COMMUNAL

3.1 INTRODUCTION

En 2025, le Conseil communal a tenu 44 séances ordinaires et 3 séances en lien avec les finances.

3.2 MEMBRES ET REPARTITION DES DICASTERES

Daniel Raboud <i>Syndic</i> (suppl. Suzanne Cosandey)	Administration générale – Personnel communal – Aménagement du territoire – Approvisionnement et protection des eaux – Armée – Economie – Cimetière – Relations avec la Paroisse
Suzanne Cosandey <i>Vice-Syndique</i> (suppl. Marc-Olivier Benninger)	Enseignement et formation – Affaires sociales – Accueil de la Petite enfance – Bâtiment scolaire et bâtiment de l'abribus – Bibliothèque – Santé – Home – Seniors
Marc-Olivier Benninger <i>Conseiller communal</i> (suppl. Edouard Raboud)	Constructions – Bâtiment administratif communal – Tourisme – Chemins pédestres – Parc naturel régional Gruyère/Pays-d'Enhaut
Bertrand Borcard <i>Conseiller communal</i> (suppl. Daniel Raboud)	Finances – Police du feu – Protection de la population – Ordre public – Sociétés culturelles et sportives – Loisirs – Parcs publics – Site Internet – Energie – Bâtiment communal des « Ponveys »
Edouard Raboud <i>Conseiller communal</i> (suppl. Bertrand Borcard)	Routes communales – Agriculture – Chalets et Alpages – Forêts – Terrains communaux – Syndicat des chemins alpestres – Gravières – Environnement – Endiguements – Energie – Bâtiments communaux (édilité et « Les Plains ») Gestion des déchets

3.3 COMITE ET DELEGATION DES ASSOCIATIONS DE COMMUNES ET SOCIETES DIVERSES

Daniel Raboud	EauSud SA (conseil d'administration) – Vanils Energies SA (conseil d'administration) – CREG (comité) – ARG (délégué) – AICG (comité) – CO (délégué) – SI Champs Bellins SA (délégué) – Sainte-Anne Energie (délégué) – Home de la vallée de l'Intyamou (délégué) - Triage forestier des Merlas (commission forestière) – CCMF (délégué)
Suzanne Cosandey	CO (comité) – Home de la vallée de l'Intyamou (comité) – Cercle scolaire de l'Intyamou (comité) – AES (comité) – Service des curatelles (comité) – RSSG (déléguée) – Option Gruyère (déléguée) – Association Secours Sud Fribourgeois (déléguée)
Marc-Olivier Benninger	RSSG (délégué) – AISG (délégué) – Home de la vallée de l'Intyamou (délégué) – La Gruyère Tourisme / SIV / SDI (délégué) – PNR (délégué) – CCMF (délégué)
Bertrand Borcard	Cercle scolaire de l'Intyamou (comité) – AES (comité) – AISG (délégué) – CO (délégué) – Home de la vallée de l'Intyamou (délégué) – Entente intercommunale pour la gestion des déchets (délégué) – Déchetterie intercommunale (délégué) – Option Gruyère (délégué) – Protection civile (délégué) – Intersociété de Grandvillard (délégué) – Association Secours Sud Fribourgeois (délégué) – AICG (commission financière) – RSSG (commission financière) – PNR commission énergie (délégué)
Edouard Raboud	Endiguement de la Sarine en Haute-Gruyère (comité) – ARG (délégué) – AICG (délégué) – Syndicat des chemins alpestres et forestiers Grandvillard et Estavannens (délégué) – Triage forestier des Merlas (commission forestière)

4 COMMISSIONS

4.1 COMMISSION FINANCIERE

La commission financière s'est réunie à deux reprises, le 14 avril 2025 pour les comptes 2024 et le 27 octobre 2025 pour les budgets 2026.

Elle est composée de Thierry Sottas (président), Pascal Monteleone (secrétaire), Pierre Borcard, Nicole Piccand et Steve Läubli.

4.2 COMMISSION DES NATURALISATIONS

La commission des naturalisations ne s'est pas réunie en 2025.

Elle est composée de Suzanne Cosandey (présidente), Raphaël Borcard, Célestin Chiari, Eric Delabays et Estelle Gouraud.

4.3 COMMISSION DE L'AMENAGEMENT ET DE L'ENERGIE

La commission de l'aménagement et de l'énergie s'est réunie le 20.08.2025, afin de traiter de la révision du plan sectoriel pour l'exploitation des matériaux (PSEM).

Elle est composée de Daniel Raboud (président), Marc-Olivier Benninger (vice-président), Marc Doutaz, Patrice Gurtner, Pascal Moënnat, Marie-Claire Pharisa et Geoffrey Repond.

4.4 COMMISSION SENIORS

La commission Seniors s'est réunie à deux reprises, le 20.02 et le 11.09.2025. En outre, elle a organisé une broche et un café Seniors à l'occasion duquel Monsieur Laurent Liard a présenté un diaporama, agrémenté de nombreuses anecdotes en relation avec les débuts du lac : Hier, le lac de la Gruyère.

Elle est composée de Suzanne Cosandey (présidente), Marc-Olivier Benninger, Vanessa Pratley, Léonard Jaquet et Philippe Mercier.

4.5 COMMISSION DE BATISSE

Faute d'évolution du contexte concernant le projet du bâtiment administratif, la commission de bâtisse ne s'est pas réunie durant l'année 2025. Elle est composée de Marc-Olivier Benninger, Suzanne Cosandey, Marc Doutaz, Laurent Scheurer et Cédric Currat.

5 DICASTERES DU CONSEIL COMMUNAL

Ce chapitre reprend les indicateurs financiers principaux par dicastère et apporte un éclaircissement sur des variations, mais n'est pas une analyse exhaustive de tous les écarts entre les budgets et les résultats 2025.

5.1 ADMINISTRATION GENERALE (CHARGES : -6.0% - PRODUITS +13.5%)

Excédent de charges prévu au budget : CHF 529'102.-.

Excédent de charges aux comptes : CHF 457'667.95 (soit une baisse de l'excédent de charges de CHF 71'434.05).

Par rapport aux budgets (CHF 731'467.-), les charges sont nettement inférieures (CHF 687'352.47) et les recettes sont également supérieures (CHF 229'684.52 pour un budget à CHF 202'365.-).

5.1.1 LEGISLATIF ET EXECUTIF (CHARGES : -16,4%)

Le budget de CHF 109'989.- a été respecté, les charges se montant à CHF 92'003.75. Les charges de représentation sont inférieures aux budgets et des jetons de présence non prévus impactent positivement ce résultat.

5.1.2 SERVICES GENERAUX (CHARGES : -4.2% - PRODUITS +11.7%)

- Maintenance informatique : à la suite de la mise en place de T2i ces charges sont supérieures aux budgets.

- Créances : les pertes sur créances effectives et la réévaluation de créances augmentent les charges de CHF 5'467.63, aucun montant n'ayant été provisionné au budget.
- Salaire du personnel communal : l'augmentation de charges est due à une provision sur les heures supplémentaires (+CHF 16'233.76).
- Le poste « Honoraires de conseillers externes, expert, etc. » n'a pas été utilisé, diminuant les charges de CHF 5'000.-.
- Les frais de réception et de délégations sont en nette baisse (CHF 3'631.40 pour CHF 9'880.- au budget).
- Les frais d'énergie de l'immeuble administratif sont en-deçà du budget (-CHF 2'682.60).
- Immeubles administratif-Entretien des bâtiments : la légère augmentation des charges (+CHF 1'298.30) est largement compensée par l'augmentation des produits issus des revenus locatifs et la vacance moins longue que prévue par suite d'un changement de locataires (+CHF 5'860.-).
- Bâtiment édititaire-Entretien des bâtiments : le séparateur de la place de lavage, prévu pour CHF 16'000.00 n'a pas été réalisé et est reporté. A relever également la baisse des frais d'énergie (- CHF 3'131.85).
- Bâtiments divers-Entretien des bâtiments : le budget de CHF 5'400.- a été peu utilisé (CHF 1'197.50) ; la vente d'une portion de terrain a amené un produit non prévu de CHF 8'550.-, auquel s'ajoute la hausse des recettes de location des parchets communaux pour CHF 2'140.-.
- Exploitation gravières : par rapport au budget (CHF 64'000.-) les recettes ont été supérieures de CHF 3'922.50. Les indemnités de remblai supérieures au budget et une redevance pour une antenne Swisscom de CHF 3'000.- compensent l'indemnité moindre sur les volumes de gravier exploités.

5.2 ORDRE ET SECURITE PUBLICS, DEFENSE (CHARGES : +8.4% - PRODUITS : +47.7%)

Excédent de charges prévu au budget : CHF 63'143.-.

Excédent de charges aux comptes : CHF 57'853.35 (soit un excédent de charge en diminution de CHF 5'289.65).

Par rapport aux budgets (CHF 90'143.-), les charges sont supérieures (CHF 97'731.30) mais les recettes également (CHF 39'877.95 pour un budget à CHF 27'000.-).

5.2.1 QUESTIONS JURIDIQUES (CHARGES : -5.7%)

Le service des curatelles de la Haute-Gruyère présente des charges inférieures au budget (- CHF 2'116.45), mais elles restent bien supérieures aux comptes 2024 (+12%).

5.2.2 SERVICE DU FEU (CHARGES : +33% - PRODUITS : +68%)

Les taxes non-pompier perçues sont reversées au Secours Sud Fribourgeois. Les charges (passées de CHF 19'000.- au budget à CHF 31'877.95 aux comptes) sont donc entièrement compensées par les produits.

5.2.3 DEFENSE (CHARGES : -7.7%)

Pas de variation significative sur ce sous-chapitre en valeur absolue, les budgets étant bas.

5.3 FORMATION (CHARGES : +1.4% - PRODUITS : +2.2%)

Excédent de charges prévu au budget : CHF 1'229'021.-

Excédent de charges aux comptes : CHF 1'232'574.40 (soit un excédent de charges en augmentation de CHF 3'553.40).

Par rapport aux budgets (CHF 3'015'113.-), les charges sont supérieures (CHF 3'058'418.69), mais les recettes sont également supérieures (CHF 1'825'844.29 pour un budget à CHF 1'786'092.-). L'intégration des comptes du cercle scolaire intercommunal comprenant l'entier des charges, des produits et des répartitions aux 3 communes expliquent ce phénomène.

5.3.1 SCOLARITE OBLIGATOIRE (CHARGES : +1.3% - PRODUITS : +2.2%)

- Cercle scolaire de l'Intyamou : la participation nette de Grandvillard s'élève à CHF 209'443.97, conforme au budget (CHF 212'182.58). Pour les camps scolaires, les charges sont bien supérieures au budget. Cependant, cette hausse est intégralement compensée par les ventes des écoles, organisées notamment pour financer les camps de ski. Concernant les transports scolaires, les charges de CHF 553'632.35 sont inférieures au budget (CHF 576'089.-).
- Bâtiments scolaires-Entretien des bâtiments et immeubles : les charges supérieures au budget (CHF 10'214.55 pour CHF 4'400.-) font suite à des travaux pour adapter le réseau WIFI et pour corriger les installations électriques à la suite d'un contrôle OIBT (selon la planification pluriannuelle).
- Participation à l'AES : l'accueil extrascolaire intercommunal boucle sur un excédent de charges inférieur au budget. La part de Grandvillard représente CHF 36'737.56 par rapport à CHF 44'383.20. En revanche les frais de l'accueil familial de jour de CHF 8'537.- compensent ce résultat.

5.3.2 ECOLES SPECIALISEES (CHARGES : +4.7%)

La part des communes aux institutions spécialisées s'élève à CHF 134'356.45 (budget : 127'587.-), soit une augmentation de 5.3%.

5.3.3 FORMATION PROFESSIONNELLE INITIALE (CHARGES : +2.6%)

La part au Service de la formation professionnelle cantonale est en hausse (+CHF 2'498.- pour un total de CHF 12'798.-).

5.4 SPORT, EDILITE ET PARCS (CHARGES : -5.9% - PRODUITS : +28.1%)

Excédent de charges prévu au budget : CHF 194'298.-.

Excédent de charges aux comptes : CHF 162'560.79 (soit un excédent de charges en diminution de CHF 31'737.21).

Par rapport aux budgets (CHF 254'106.-) les charges sont inférieures (CHF 239'192.49) et les recettes sont supérieures (CHF 76'631.70 pour un budget à CHF 59'808.-).

5.4.1 CULTURES, AUTRES (-)

Ce sous-chapitre est conforme au budget et n'apporte pas de commentaire.

5.4.2 EDILITE ET PARCS (CHARGES : -6.3% - PRODUITS : +28.1%)

- Sport-Personnel : les charges sont inférieures de CHF 9'170.51.
- Sport-Entretien du terrain de football : charges légèrement supérieures au budget (+CHF 2'319.70), mais compensées par la participation des autres communes.
- Loisirs, Edilité et parcs-Personnel : les charges sont supérieures au budget (+CHF 466.13) et intègrent une provision de CHF 4'347.- pour des heures supplémentaires, le solde étant dû à une répartition différenciée des heures de personnel.
- Loisirs, Edilité et parcs-travaux pour des tiers : les recettes sont nettement supérieures au budget (CHF 26'778.15 pour CHF 12'600.-) principalement en raison d'heures facturées au groupement forestier des Merlas.

5.5 SANTE (CHARGES : -2.5% - PRODUITS : +21.7%)

Excédent de charges prévu au budget : CHF 440'659.-.

Excédent de charges aux comptes : CHF 428'693.35 (soit un excédent de charges en diminution de CHF 11'965.65).

Par rapport aux budgets (CHF 444'319.-) les charges sont inférieures (CHF 433'148.05) et les recettes sont presque inchangées (CHF 4'454.70 pour un budget à CHF 3'660.-).

5.5.1 HOPITAUX, ETABLISSEMENTS MEDICO-SOCIAUX (CHARGES : -2.7%)

Participation subvention frais accompagnement personnes âgées : le budget prévoyait des charges de CHF 167'262.- et les coûts sont restés en-deçà, soit à CHF 161'188.70.-. A noter que ce montant est tout de même supérieur aux charges 2024 (CHF 152'205.-).

5.5.2 SOINS AMBULATOIRES (CHARGES : -2.8%)

Participation communale aux ambulances : les charges sont inférieures au budget (CHF 6'142.65 pour CHF 10'968.-).

5.5.3 PREVENTION (CHARGES : +19.1% - PRODUITS : +21.7%)

Les montants étant faibles en valeur absolue, ce sous-chapitre n'apporte pas de commentaire.

5.6 PREVOYANCE SOCIALE (CHARGES : -2.2%)

Excédent de charges prévu au budget : CHF 483'052.-.

Excédent de charges aux comptes : CHF 467'478.50 (soit un excédent de charges en diminution de CHF 15'573.50).

Par rapport aux budgets (CHF 484'052.-) les charges sont inférieures (CHF 473'549.60) et les recettes sont supérieures (CHF 6'071.10 pour un budget à CHF 1'000.-).

5.6.1 INVALIDITE (CHARGES : +4.1%)

Participation aux institutions spécialisées et aux handicapées : le montant s'élève à CHF 261'937.40 (pour un budget à CHF 251'678.-).

5.6.2 VIEILLESSE ET SURVIVANTS (PAS DE VARIATION SIGNIFICATIVE EN VALEUR ABSOLUE).

Ce sous-chapitre est conforme au budget et n'apporte pas de commentaire.

5.6.3 FAMILLE ET JEUNESSE (CHARGES : -38.1%)

Structures d'accueil extrafamilial de jour - subventions aux crèches et garderies : les charges de CHF 26'720.75 sont nettement inférieures au budget de CHF 50'895.-. Ces fortes variations sont inévitables, les situations familiales impactent fortement les charges dans un sens ou un autre.

5.6.4 CHOMAGE (CHARGES : +5.2%)

Légère augmentation de la participation des communes au fonds cantonal.

5.6.5 AIDE SOCIALE ET DOMAINE DE L'ASILE (CHARGES : +1.0%)

Pas d'élément significatif à relever.

5.7 TRAFIC ET TELECOMMUNICATIONS (CHARGES : -24.8% - PRODUITS : +15.8%)

Excédent de charges prévu au budget : CHF 305'854.-.

Excédent de charges aux comptes : CHF 196'488.50 (soit un excédent de charges en diminution de CHF 109'365.46).

Par rapport aux budgets (CHF 388'547.-) les charges sont nettement inférieures (CHF 292'270.27) et les recettes sont supérieures (CHF 95'781.73 pour un budget à CHF 82'693.-).

5.7.1 CIRCULATION ROUTIERE, ROUTES COMMUNALES (CHARGES : -27% - PRODUITS : +16.1%)

Les divers coûts en lien avec l'entretien des routes varient fortement d'une année à l'autre (achat de matériel et de marchandise, déneigement, location machines et véhicules, ...). Les charges se montent à CHF 242'404.12 pour un budget de CHF 332'280.-. Le résultat se situe en-dessus de 2024.

A noter également une économie importante sur les postes d'honoraires extérieurs (géomètre, spécialiste, etc.) pour un montant de CHF 17'500.-.

Les charges d'amortissements des routes sont inférieures de CHF 33'821.54 (investissements de 2006 intégralement amortis et les produits d'amortissement des subventions cantonales et fédérales sont supérieurs de CHF 9'173.48).

5.7.2 TRANSPORTS PUBLICS (CHARGES : -11.4% - PRODUITS : +10.4%)

La part aux dépenses relatives au trafic régional est inférieure au budget (-CHF 6'494.-), mais continue d'augmenter par rapport à 2024 (+CHF 2'091.-).

5.8 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE (CHARGES : -10.7% - PRODUITS : -1.8%)

Excédent de charges prévu au budget : CHF 130'721.-.

Excédent de charges aux comptes : CHF 57'665.99 (soit un excédent de charges en diminution de CHF 73'055.01).

Par rapport aux budgets (CHF 794'443.-) les charges sont nettement inférieures (CHF 709'266.09) et les recettes sont inférieures (CHF 651'600.10 pour un budget à CHF 663'722.-).

5.8.1 APPROVISIONNEMENT EN EAU (CHARGES : -1.5% - PRODUITS : -1.5%)

Les charges (CHF 198'047.53) sont légèrement en-dessous du budget (CHF 201'010.-) malgré le déplacement non prévu d'une conduite pour CHF 30'000.-.

Concernant l'entretien du réseau d'eau, outre la conduite susmentionnée, le système de traitement aux UV a nécessité une maintenance, d'où l'écart de CHF 4'012.26 sur ce poste.

L'équilibre de ce sous-chapitre (exigence légale) provient du prélèvement au fond spécial pour l'équilibre du compte FSEC (CHF 44'411.57).

5.8.2 TRAITEMENT DES EAUX USEES (CHARGES : -3.6% - PRODUITS : -3.6%)

Les charges (CHF 144'376.82) sont légèrement en dessous du budget (CHF 149'742.-) et sont maîtrisées.

5.8.3 GESTION DES DECHETS (CHARGES : -9.6% - PRODUITS : -4.2%)

La participation à la déchetterie intercommunale est inférieure au budget (-CHF 6'459.14).

La taxe au sac génère un produit supérieur de CHF 4'194.15 à celui du budget.

Les charges de la déchetterie sont globalement inférieures de CHF 13'184.54.

5.8.4 CORRECTIONS DE COURS D'EAU (CHARGES : -18.0% - PRODUITS : 0%)

Il n'y a pas eu de travaux en lien avec la correction des cours d'eau.

5.8.5 PROTECTION DES ESPECES ET DU PAYSAGE (CHARGES : -70.2% - PRODUITS : 0%)

Aucuns travaux spécifiques à ce chapitre.

5.8.6 LUTTE CONTRE LA POLLUTION DE L'ENVIRONNEMENT (-)

Ce poste n'amène pas de commentaire.

5.8.7 CIMETIERES (CHARGES : -36.3% - PRODUITS : -43.6%)

Cimetières, crématoires : les charges sont inférieures aux prévisions (CHF 16'751.18 pour CHF 26'289.-). Moins d'heures du personnel d'exploitation et peu de travaux d'entretien expliquent cet écart. La rénovation des statues a été réalisée.

5.8.8 CONSTRUCTIONS ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE (CHARGES : -41.1% - PRODUITS : +30.1%)

Budgets globalement peu utilisés.

Amortissements planifiés en lien avec le PAL inférieurs au budget.

5.9 ECONOMIE PUBLIQUE (CHARGES : -3.4% - PRODUITS : +5.1%)

Excédent de charges prévu au budget : CHF 41'810.-.

Excédent de charges aux comptes : CHF 3'422.84 (soit un excédent de charges en diminution de CHF 38'387.16).

Par rapport aux budgets (CHF 473'725.-) les charges sont inférieures (CHF 457'468.23) et les recettes sont supérieures (CHF 454'045.39 pour un budget à CHF 431'915.-).

5.9.1 AGRICULTURE (CHARGES : -33.3% - PRODUITS : -1.0%)

Les charges s'élèvent à CHF 52'533.64 pour un budget de CHF 78'807.-.

Economie alpestre : le budget prévoyait des frais d'études pour l'adduction d'eau aux chalets pour CHF 17'000.- et des subventions cantonales de CHF 11'560.-. Ces postes n'ont pas été réalisés en 2025. CHF 15'000.- de recettes non prévues ont été réalisées à la suite de la vente d'un terrain.

5.9.2 SYLVICULTURE (CHARGES : +6.1% - PRODUITS : +3.0%)

La participation au groupement forestier dégage un produit de CHF 29'127.35 (budget de CHF 9'958.-) et différentes charges d'exploitation sont inférieures, ce qui permet de compenser partiellement des charges de personnel supérieures (+CHF 9'268.39.-, dont CHF 7'953.91 de provision pour heures supplémentaires), des charges du personnel de Bas-Intyamou (+CHF 23'701.35) et des recettes de travaux pour tiers inférieures au budget (CHF 12'162.60). L'excédent de recettes de CHF 21'311.11 est donc inférieur au budget de CHF 30'484.00).

5.9.3 TOURISME (CHARGES : -19.8%)

Les charges budgétisées pour les sentiers pédestres n'ont pas été utilisées (-CHF 6'000.-).

5.9.4 INDUSTRIE, ARTISANAT ET COMMERCE (CHARGES : -8.1%)

Les charges sont légèrement inférieures au budget et ne sont pas significatives.

5.9.5 COMBUSTIBLES ET ENERGIE (-)

La part du bénéfice attendu de la CREG se monte à CHF 24'082.61 (CHF 27'562.- en 2024, CHF 11'255.- selon le budget).

5.10 FINANCES ET IMPOTS (RECETTES : +12.4%)

Le total des recettes apporte une balance positive (CHF 3'329'738.41 pour un budget de CHF 2'981'771.-) soit une amélioration de CHF 347'967.41 de l'excédent de recettes.

5.10.1 IMPOTS COMMUNAUX ORDINAIRES (RECETTES : +14.0%)

Les recettes d'impôts communaux ordinaires (revenu, fortune, bénéfice et capital) sont plus hautes que prévues dans le budget de CHF 325'789.95 (CHF 2'646'313.95 pour un budget de CHF 2'320'524.-) et compensent les pertes sur créance effectives supérieures de CHF 24'169.95 au budget. Cette hausse est une bonne surprise. Il est en effet difficile d'estimer les recettes d'impôts car elles peuvent fluctuer considérablement d'une année à l'autre.

5.10.2 IMPOTS COMMUNAUX SPECIAUX (RECETTES : +7.1%)

L'excédent de recettes d'impôts communaux spéciaux (contribution immobilière, mutations, gains immobiliers, successions, donations, etc.) est plus élevé de CHF 26'319.36 que le budget (CHF 400'819.36 pour CHF 374'500.-). Même remarque que pour le point précédent : les recettes sont très volatiles.

6 RESULTAT 2025

Les comptes 2025 font apparaître un bénéfice de **CHF 265'332.70**. Les budgets 2025 prévoyaient une perte de CHF 435'889.-.

Ce résultat positif a été obtenu principalement par le respect des budgets de fonctionnement et les recettes supplémentaires des impôts communaux ordinaires. Au global, les charges ont été inférieures de **CHF 201'499.61 (-3%** par rapport au budget de CHF 6'700'314.-) et les recettes supérieures de **CHF 499'722.09 (+8%** par rapport au budget de CHF 6'264'425.-).

La part des **charges liées** se monte à CHF 2'512'694.40 pour des charges totales de CHF 6'498'814.39, ce qui représente **38.7%** des charges de la commune (37.9% en 2024).

6.1 BILAN 2025

Compte	Désignation	Bilan au		Mouvement		Bilan au
		01.01.2025	31.12.2025	Débit	Crédit	
1	ACTIF	13'195'198.19	13'495'475.07	14'318'297.78	14'018'020.90	13'495'475.07
10	Patrimoine financier	3'904'799.53	4'273'478.81	13'908'271.92	13'539'592.64	4'273'478.81
100	Disponibilités et placements à court terme	1'718'565.04	1'957'960.16	5'908'426.03	5'669'030.91	1'957'960.16
101	Créances	1'362'990.47	1'313'142.76	6'983'920.00	7'033'767.71	1'313'142.76
104	Actifs de régularisation	813'244.02	992'375.89	992'375.89	813'244.02	992'375.89
107	Placements financiers à long terme	10'000.00	10'000.00			10'000.00
108	Immobilisations corporelles PF			23'550.00	23'550.00	
14	Patrimoine administratif	9'290'398.66	9'221'996.26	410'025.86	478'428.26	9'221'996.26
140	Immobilisations corporelles PA	9'053'218.51	8'912'703.76	319'640.95	460'155.70	8'912'703.76
142	Immobilisations incorporelles PA	100'468.07	151'317.51	67'872.00	17'022.56	151'317.51
145	Participations, capital social PA	136'712.08	157'974.99	22'512.91	1'250.00	157'974.99
2	PASSIF	-13'195'198.19	-13'495'475.07	7'220'870.56	7'521'147.44	-13'495'475.07
20	Capitaux de tiers	-5'611'546.35	-5'653'069.98	7'090'880.51	7'132'404.14	-5'653'069.98
200	Engagements courants	-183'669.53	-276'536.85	4'601'608.86	4'694'476.18	-276'536.85
201	Engagements financiers à court terme	-145'281.37	-303'199.78	1'745'959.97	1'903'878.38	-303'199.78
204	Passifs de régularisation (RG)	-367'011.15	-466'531.27	367'011.15	466'531.27	-466'531.27
206	Engagements financiers à long terme	-4'915'584.30	-4'606'802.08	376'300.53	67'518.31	-4'606'802.08
29	Capital propre	-7'583'651.84	-7'842'405.09	129'990.05	388'743.30	-7'842'405.09
290	Financements spéciaux enregistrés sous capital propre	-1'840'965.60	-1'919'964.63	44'411.57	123'410.60	-1'919'964.63
295	Réserve liée au retraitement (introduction MCH2)	-599'049.56	-513'471.08	85'578.48		-513'471.08
299	Excédent ou découvert du bilan	-5'143'636.68	-5'408'969.38	265'332.70		-5'408'969.38

6.2 SYNTHÈSE DE RESULTAT 2025

Commune de Grandvillard		Compte de résultat					
		Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
Désignation	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
0 ADMINISTRATION GÉNÉRALE	687'352.47	229'684.52	731'467.00	202'365.00	676'850.17	190'191.62	
1 ORDRE ET SÉCURITÉ PUBLICS, DÉFENSE	977'31.30	398'77.95	90'143.00	27'000.00	88'914.15	37'561.90	
2 FORMATION	3'058'418.69	1'825'844.29	3'015'113.00	1'786'092.00	2'654'227.90	1'525'377.54	
3 CULTURE, SPORT ET LOISIRS	239'192.49	76'631.70	254'106.00	59'808.00	210'750.84	55'668.15	
4 SANTÉ	433'148.05	44'54.70	444'319.00	3'660.00	408'595.35	7'918.60	
5 PRÉVOYANCE SOCIALE	473'549.60	6'071.10	484'052.00	1'000.00	463'537.40	6'391.40	
6 TRAFIC ET TÉLÉCOMMUNICATIONS	292'270.27	95'781.73	388'547.00	82'693.00	316'638.71	81'815.37	
7 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	709'266.09	65'1600.10	794'443.00	663'722.00	703'409.38	626'484.63	
8 ÉCONOMIE PUBLIQUE	457'468.23	454'045.39	473'725.00	431'915.00	417'533.44	395'120.20	
9 FINANCES ET IMPÔTS	504'17.20	3'380'155.61	24'399.00	3'006'170.00	14'912.94	3'106'589.34	
	6'498'814.39	6'764'147.09	6'700'314.00	6'264'425.00	5'955'370.28	6'033'118.75	
Excédent de charges				435'889.00			
Excédent de revenus	265'332.70				77'748.47		
	6'764'147.09	6'764'147.09	6'700'314.00	6'700'314.00	6'033'118.75	6'033'118.75	

6.3 INVESTISSEMENTS 2025

INVESTISSEMENTS 2025

Compte	Libellé	Dépense adoptée par l'assemblée communale du	Budget 2025	Crédit voté	Charges 2025	Produits 2025	Coût final des investissements	Total intermédiaire des investissements en cours
0220	Administration							
0220.5200.01	Logiciel métier Axians (ancien)	27.11.2024	8'700.00	8'700.00	-	-	-	-
0220.5200.01	Logiciel métier T2i	27.11.2024	80'000.00	80'000.00	66'661.30	-	-	66'661.30
2170	Bâtiment scolaire							
2170.5040.01	Bâtiment scolaire - rampe escalier	30.11.2022	-	40'000.00	-	6'097.00	32'792.30	-
3410	Vestiaires FC Haute-Gruyère							
3410.5040.00	Rénovation des vestiaires (sol, peinture et aménage	27.11.2024	50'000.00	50'000.00	18'300.00	-	-	18'300.00
3410.6140.00	Rénovation des vestiaires (participation de tiers	27.11.2024	-26'200.00	-26'200.00	-	13'700.00	-	-13'700.00
5600	Logement sociaux							
5600.5550.00	souscription 1 action S.I. Champs Bellins SA	-	-	-	1'250.00	-	1'250.00	-
6150	Routes communales et génie civil							
6150.5010.05	Mise en zone 30 km/h du village	27.11.19/02.12.20	-	140'000.00	53'956.60	-	-	104'869.10
6150.5010.05	Crédit d'étude - Route de la Gare	27.11.2024	50'000.00	50'000.00	42'821.55	-	-	42'821.55
7101	Approvisionnement en eau							
7101.6370.00	Taxes des raccordements	-	-	-	-	1'453.50	-	-1'453.50
7201	Traitement des eaux usées							
7201.6370.00	Taxes de raccordement	-	-	-	-	16'168.80	-	-16'168.80
7710	Aménagement du territoire							
7710.5090.00	Réaménagement et construction d'une fontaine	27.11.2024	25'000.00	25'000.00	-	-	-	-
7900	Aménagement du territoire							
7900.5290.00	Finalisation du plan d'aménagement local	01.12.2021	-	70'000.00	1'210.70	-	-	58'518.55
8180	Economie alpestre							
8180.5010.02	Réfection du chemin alpestre Gros Chadoua	01.12.2021	-	28'000.00	88'487.00	-	-	191'982.20
8180.5030.00	Caisson pâturage des Joux (net de subv.)	14.05.2025	20'130.00	20'130.00	45'293.70	-	-	45'293.70
8180.5040.00	Réfection toiture "Fédjire" (net de subv)	27.11.2024	57'698.00	57'698.00	-	-	-	-
8200	Sylviculture							
8200.5010.03	Réfection chemin et caisson Pra Fleuri (net de subv.)	14.05.2025	48'000.00	48'000.00	70'782.10	43'799.01	26'983.09	-
8710	Electricité							
8710.5550.00	Participation à la CREG (bénéfice 2024 capitalisé)	-	-	-	21'262.91	-	-	21'262.91
Totaux			313'328.00	591'328.00	410'025.86	81'218.31		
Excédent d'investissements 2025							328'807.55	



6.4 FLUX DE TRESORERIE

Commune de Grandvillard	
Tableau des flux de trésorerie 2025	2025
Résultat total du compte de résultats (excédent de recettes)	265'332.70
+ Amortissements du patrimoine administratif et des contributions d'investissement	240'654.73
- Prélèvement réserve de retraitement PA	-85'578.48
- Augmentation / + diminution des débiteurs en général	-32'913.90
- Augmentation / + diminution des débiteurs impôts	39'711.70
- Augmentation / + diminution des comptes courants à l'actif	43'049.91
- Augmentation / + diminution des actifs de régularisation	-179'131.87
+ Pertes / – bénéfices sur la vente du PF ou pertes / bénéfices de change	-
+ Augmentation / – diminution des engagements courants (CC, créanciers)	272'985.73
+ Augmentation / – diminution des provisions	-
+ Augmentation / – diminution des passifs de régularisation	47'520.12
+ Attributions / – prélèvements d'engagements pour les financements spéciaux,	78'999.03
Flux de trésorerie provenant de l'activité opérationnelle [FTO]	690'629.67
+ Remboursements de prêts et de participations	-
+ Contributions acquises	81'218.31
+ Contributions à redistribuer	-
- Augmentation / + diminution des actifs de régularisation investissements	-
- Immobilisations corporelles	-410'025.86
- Prêts et participations	-
- Propres contributions d'investissement	-
- Contributions d'investissement redistribuées	-
+ Augmentation / – diminution des passifs de régularisation	52'000.00
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement dans le PA [FTI]	-276'807.55
- Augmentation / + diminution des placements financiers	-
Flux de trésorerie provenant de l'activité de placement dans le PF [FTP]	-
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement et de placement [FTI+P]	-276'807.55
+ Augmentation / – diminution des engagements financiers à court terme	-22'200.00
+ Augmentation / – diminution des engagements financiers à long terme	-152'227.00
Flux de trésorerie provenant de l'activité de financement [FTF]	-174'427.00
Variation des liquidités et placements à court terme [FTO] + [FTI+P] + [FTF]	239'395.12
Pour contrôle :	
100 Disponibilités et placement à court terme - solde au 31.12.2024	1'718'565.04
100 Disponibilités et placement à court terme - solde au 31.12.2025	1'957'960.16
Variation des liquidités :	239'395.12
Grandvillard, le 24 mars 2026	

6.5 INDICATEURS FINANCIERS MCH2

Les indicateurs pour 2025 sont les suivants (en comparaison avec 2023 et 2024 et avec l'appréciation du service des communes) :

	2025		2024(*)		2023(*)	
1. taux d'endettement net	9.46%	bon	1.98%	bon	7.02%	bon
2. degré d'autofinancement	151.88%	haute conjoncture	266.65%	haute	164.61%	haute
3. part des charges d'intérêts	-0.02%	bon	-0.01%	bon	0.04%	bon
4. dette brute par rapport aux revenus	60.51%	bon	59.55%	bon	65.88%	bon
5. proportion des investissements	6.49%	effort faible	6.84%	faible	13.92%	moyen
6. part du service de la dette	3.54%	charge faible	5.27%	acceptable	4.21%	faible
7. dette nette par habitant	CHF 317.-	endettement faible	CHF 64.-	faible	CHF 240.-	faible
8. taux d'autofinancement	7.38%	mauvais	7.33%	mauvais	14.87%	moyen

(*) Les indicateurs tiennent également compte des engagements intercommunaux du Réseau Santé et Social de la Gruyère (RSSG) et de l'Association des Secours Sud Fribourgeois (ASSF).

Les indicateurs pour 2025 sont globalement positifs. Cependant le taux d'autofinancement est mauvais. Ce taux mesure la capacité d'une commune à financer ses investissements par ses propres ressources, sans recourir à l'endettement.

7 PERSPECTIVES ET PROJETS FUTURS

Les comptes 2025 présentent un bilan positif, alors même qu'un excédent de charges était prévu au budget. Nous ne pouvons que nous réjouir de cette bonne surprise, qui témoigne d'une gestion maîtrisée et rigoureuse des charges.

Cependant, les perspectives pour la prochaine législature s'annoncent plus exigeantes. Les charges liées vont fortement augmenter, sous l'effet des importants projets intercommunaux à venir, tels que le 4ème CO, les EMS, les STEP, le centre sportif régional ou encore une nouvelle centrale pour les ambulances. Cette évolution réduira inévitablement les marges de manœuvre financières des communes.

A cela, les autorités cantonales n'assument pas pleinement leurs responsabilités et préfèrent reporter davantage de charges sur les communes, dont les capacités financières sont limitées. Les incertitudes quant à la LAFE et le référendum qui lui est opposé ne font qu'accroître les difficultés de planification.

« L'avenir dépend de ce que nous faisons aujourd'hui » — Mahatma Gandhi

Alors que nous nous trouvons à la fin de cette législature, cette réflexion prend tout son sens et nous invite à nous projeter avec lucidité vers les enjeux de la prochaine. La nouvelle législature devra définir des priorités claires en matière de projets communaux, dans un contexte où la capacité d'investissement de la commune est limitée et impose des choix assumés.

Outre le projet de la Route de la Gare, plusieurs besoins en infrastructures sont bien réels et devront être traités avec attention : le problème récurrent et de plus en plus marqué du manque d'infrastructures sportives pour respecter les programmes scolaires que la halle militaire peut de moins en moins couvrir, la rénovation du bâtiment communal ou tout autre projet permettant de couvrir les besoins de la collectivité notamment pour les sociétés, la réfection de réseaux d'eau pour les alpages, etc. Ces projets répondent à des attentes concrètes de la population et contribuent directement à la qualité de vie au sein du village.

Dans ce contexte, des arbitrages devront être opérés de manière responsable. La planification des investissements devra être rigoureuse, en intégrant non seulement les coûts immédiats, mais également les charges futures liées à l'entretien, aux amortissements et au fonctionnement. Cette approche est indispensable pour garantir la pérennité des finances communales.

Au-delà des considérations financières, il est primordial de préserver ce qui fait la richesse et l'identité de Grandvillard. Les services proposés dans le village sont essentiels pour maintenir une véritable vie locale et éviter une évolution vers un simple village-dortoir. Le maillage social y est particulièrement remarquable, porté par de nombreuses sociétés sportives, culturelles et associatives qui contribuent activement à la cohésion et à l'attractivité de la commune.

Dans ce contexte, le développement du village doit rester maîtrisé, tant dans son rythme que dans sa qualité. Les capacités d'extension étant limitées et les processus de création de nouvelles zones s'inscrivant sur plus d'une décennie, il est indispensable d'adopter une vision à long terme, réfléchie et équilibrée.

Préserver la qualité de vie ainsi que le patrimoine exceptionnel de Grandvillard — considéré comme l'un des plus beaux villages de Suisse, voire le plus beau — doit demeurer une priorité centrale.

Ainsi, la prochaine législature devra conjuguer ambition, réalisme et responsabilité afin de garantir un développement harmonieux, respectueux des finances communales et fidèle à l'identité du village, au service de l'ensemble de la population.

Bertrand Borcard, conseiller communal



8. ALPAGE DE FEDJIRE

REFECTION DE LA TOITURE – CREDIT ADDITIONNEL

L'Assemblée communale de mai 2025 a validé un crédit de CHF 57'698.00, pour la réfection complète du toit du chalet de La Fédjîre. Le toit sera recouvert de tuiles en aluminium (PREFA).

Une subvention de 32 % avait été calculée sur le montant total des travaux, soit un montant de CHF 27'152.00.

Or, la subvention accordée par les services de l'Etat n'est calculée que sur les 2/3 du montant total étant donné que la partie habitable, louée à un tiers, représentant une proportion de 1/3 de la surface de la toiture, ne peut pas être prise en compte dans le calcul de la subvention.

Le Conseil communal présente donc une demande de crédit additionnel d'un montant de CHF 10'000.00.

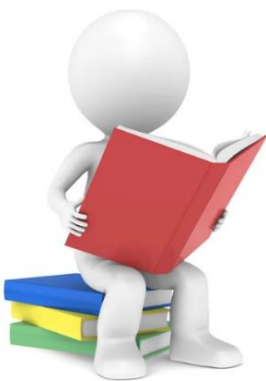


Edouard Raboud, conseiller communal



9. APPROBATION DU NOUVEAU REGLEMENT

COMMUNAL CONCERNANT L'ACCUEIL EXTRASCOLAIRE



Le Conseil communal soumet à l'assemblée communale du mercredi 22 avril 2026, pour approbation, le nouveau règlement concernant l'accueil extrascolaire.

Ledit règlement ne sera pas lu et est disponible pour consultation à l'administration communale et sur le site internet de la commune sous Actualités/Convocation à l'assemblée.

Ce nouveau règlement a été rédigé en utilisant le règlement type du service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ) et inclut la mise à jour de certains articles.

Suzanne Cosandey, vice-syndique

10. SUBSIDES DE FORMATION

Subsides de formation Modifications des règles

Dans le but d'encourager la formation professionnelle, la Commune octroie aux jeunes en formation, étudiants-es et apprentis-es, un subside selon les modalités suivantes :

- **suivre des études ou une formation professionnelle à plein temps (100%),**
- **montant : CHF 200.00 par année,**
- **durée : jusqu'à 25 ans révolus.**



Ce subside est versé par la Commune **aux jeunes en formation**, citoyens-nes de la commune de Grandvillard, sur présentation d'une attestation récente prouvant la participation à la formation durant l'entier de l'année scolaire, soit d'août à juillet. Une formation en cours d'emploi rémunérée ne donne pas droit au subside.

Le-la jeune en formation adresse **une demande écrite** à l'administration communale (courrier postal ou courriel) chaque année **entre le 1^{er} et le 30 juin pour l'année scolaire en cours**.

La demande précisera le numéro de compte bancaire ou postal sur lequel le subside sera versé et l'attestation de formation y sera annexée.

Aucun versement rétroactif ne sera plus accordé à partir de l'année scolaire 2026-2027. Les demandes de subsides pour l'année scolaire 2025-2026 ainsi que les éventuelles demandes de paiement rétroactif doivent impérativement être déposées avant le 15 juillet 2026. Passé ce délai aucun subside ne sera versé rétroactivement.

L'Administration communale est à disposition pour tout renseignement complémentaire.

Grandvillard, mars 2026

Le Conseil communal

Ces dispositions annulent et remplacent les précédentes règles.



11. COMMUNIQUE – CHANGEMENT DE DIRECTION

Home de la Vallée de l'Intyamou

En avril 2025, le comité de direction du Home de l'Intyamou a reçu la lettre de démission de M. Nicolas Beaud, directeur, qui souhaitait faire valoir son droit à une retraite anticipée, avec effet au 30 avril 2026. En faisant cette annonce tôt, M. Beaud laissait suffisamment de temps au comité pour entreprendre les démarches nécessaires afin de recruter un-e nouveau-elle directeur-riche sans stress. Par cette façon de procéder, nous reconnaissons bien M. Beaud qui a toujours eu une vision à long terme. En fonction depuis le 1er septembre 1997, M. Beaud a marqué durablement l'histoire de notre établissement. Son leadership, son sens de l'anticipation et son engagement constant ont largement contribué au développement et à la réputation du Home de l'Intyamou. Sous sa direction, l'institution s'est affirmée comme un lieu de vie chaleureux, respectueux et attentif aux besoins des résidents. Je tiens à relever qu'au cours de l'année 2018, M. Beaud avait accepté un mandat de direction à 40 % au home de Gruyères. Cela a nécessité une organisation différente des tâches et une répartition des responsabilités. M. Beaud a réorganisé son travail, a dû déléguer, et cela n'a pas été facile, ni pour lui, ni pour l'ensemble du personnel. Un grand MERCI, car la qualité des prestations du home de l'Intyamou est restée constante. Ce mandat ne sera pas repris par la nouvelle direction. Le comité de direction tient à exprimer sa profonde reconnaissance à M. Beaud pour son professionnalisme, son dévouement et l'empreinte durable qu'il laisse au sein de l'institution. Nous lui adressons nos meilleurs vœux pour une retraite heureuse, riche en projets et en moments précieux auprès de ses proches.

En juin 2025, le comité a procédé à la mise au concours du poste de direction, à 80%. À l'issue du processus de sélection, Mme Patricia Tiago a été nommée future directrice du Home de l'Intyamou. Elle est entrée en fonction le 1er février 2026. Mme Tiago a travaillé durant un mois avec M. Nicolas Beaud que nous remercions pour son professionnalisme et l'expertise qu'il a apportée durant ce passage de témoin. À partir du 1er mars, M. Beaud est en congé, mais en cas de nécessité, il reste à disposition de l'institution.



Née en 1980, Mme Tiago est titulaire d'un DAS en gestion et direction d'institutions éducatives, sociales et socio-sanitaires. Son parcours professionnel lui a permis de développer de solides compétences en coordination d'équipes, en conduite du changement et en gestion budgétaire. Elle a également suivi plusieurs formations continues, notamment dans l'accompagnement en psychiatrie de l'âge avancé et en psychotraumatologie.

Attachée à une approche humaine fondée sur l'écoute, le dialogue et la valorisation des compétences, Mme Tiago entend inscrire son action dans la continuité des valeurs portées par l'établissement, tout en accompagnant son évolution. Elle nous a montré sa capacité à collaborer avec les différents partenaires régionaux et cantonaux, ce qui constitue également un atout pour le développement futur du Home. Nous sommes actuellement dans une période de transition qui permettra d'assurer un passage de témoin harmonieux. Convaincu de la solidité des équipes et des valeurs partagées au sein de l'institution, le comité aborde ce changement avec confiance.

Nous félicitons Mme Patricia Tiago pour sa nomination et lui adressons tous nos vœux de réussite dans l'exercice de ses nouvelles fonctions.

Suzanne Cosandey
Présidente du comité de direction

12. FORETS PROTECTRICES

La grande majorité des forêts présentes sur le territoire de la Commune de Grandvillard a une fonction de protection contre les dangers naturels.

Effectivement, 474 hectares soit environ 75% des forêts présentes sur la Commune remplissent cette fonction.

Une forêt protectrice implique la présence d'un danger naturel en amont et d'un potentiel de dommages en aval. Par dangers naturels on entend, les avalanches, les chutes de pierres, les glissements de terrain ainsi que les processus torrentiels (crues, laves torrentielles, etc.). Par potentiel de dommages, on entend, les voies de communication (p. ex. route, chemin de fer), les habitations et toutes les infrastructures d'utilités publiques reconnues.

Les forêts qui se situent entre ces dangers naturels et ces potentiels de dommages permettent d'atténuer le risque que le danger atteigne le potentiel de dommages. Elles peuvent par exemple stopper les pierres, ancrer les sols instables ou empêcher le déclenchement des avalanches.

Ces forêts sont entretenues avec comme objectif prépondérant le maintien de l'effet protecteur. La récolte du bois est une conséquence de l'entretien des forêts et non un objectif en tant que tel. En effet, les arbres sont prélevés afin de permettre l'installation du rajeunissement naturel de manière à conserver une couverture boisée à long terme. Par les interventions forestières, nous évitons la phase d'effondrement des forêts, phase où les massifs ne seraient plus en mesure de remplir une fonction de protection.



Les interventions varient en fonction du danger naturel. Par exemple, en cas de risque de chutes de pierres, on veillera à garder du bois en travers du sol pour ralentir la progression des projectiles. Si le danger concerne les avalanches, on évitera de créer de trop grandes trouées afin de ne pas favoriser le déclenchement de coulée. Contre les glissements de terrains, on favorisera des arbres stables avec un bon enracinement.

Chaque année, durant les saisons de coupes (septembre à mars), la majorité des travaux réalisés par l'équipe forestière des Merlas vise l'entretien de ces forêts qui nous protègent.

Eric Meier
Forestier ES – Les Merlas



13. RESTAURATION DES STATUES DU CALVAIRE DU CIMETIERE

Afin de préserver les statues en bois peintes de la Vierge, du Christ en Croix et de Saint Jean l'Évangéliste se trouvant dans le calvaire du cimetière, des travaux de conservation-restauration ont récemment été réalisés.

Etat de conservation

Les trois statues étaient recouvertes d'une couche de poussière et de crasse importante. Elles ont souffert de l'humidité et des changements de températures, ayant provoqué des fissurations du bois, et des décollements d'éléments. La couche picturale effectuée à l'huile, s'est craquelée avec le temps laissant apparaître le bois foncé au travers. Sa surface présente des soulèvements et des blanchiments importants. Les anciens colmatages réalisés lors d'une précédente restauration n'ont pas tenus, ils sont cassants.

Travaux entrepris

- Dépoussiérage et nettoyage général des surfaces peintes,
- Fixage de la pellicule picturale soulevée,
- Suppression des anciens colmatages cassants,
- Colmatage des manques et fissurations profondes,
- Application d'un inhibiteur de rouille sur les parties métalliques,
- Intégration chromatique des lacunes de la pellicule picturale, léger glacis sur les zones très usées,
- Application de poudre d'or au mica sur les rayons lumineux de la tête du Christ en croix.



L'ensemble avant intervention



L'ensemble après intervention



14. CAMP DE SKI DE L'ECOLE D'ESTAVANNENS DE LA 5H à LA 8H

Du 5 au 9 janvier, comme chaque année, nous avons eu la chance de vivre une belle semaine de camp de ski. Un grand changement nous attendait cette année : un nouveau logement !

Chaque jour, nous avons dévalé les pistes de Leysin sous un grand soleil malgré un enneigement un peu timide. Comme d'habitude, nous avons aussi pu profiter d'un après-midi au tobogganing.



Les soirées animées ont également rythmé la semaine. Lundi soir, nous avons pu regarder *Astérix et Obélix : Mission Cléopâtre* dans une véritable salle de cinéma.

Mardi soir, un petit loto a été organisé, suivi du match de Fribourg-Gottéron. Les murs de l'hôtel ont tremblé sous les chants des supporters des Dragons !

Mercredi, nous avons participé au traditionnel « Talentshow ». Chants, sketches, danses et autres prestations se sont enchaînés dans une ambiance conviviale, le tout animé par un drôle de présentateur. Jeudi soir, place à la fête avec la boom déguisée, dont le thème était la première lettre du prénom de chacun. Nous avons tous, petits et grands, des costumes très originaux !

Vendredi matin, la météo en a décidé autrement : en raison du vent trop fort, le ski a malheureusement dû être annulé. Pour terminer la semaine dans la bonne humeur, après une petite balade dans le village, nous avons regardé le film *Rasta Rockett* avant de reprendre la route du retour.



Au terme de ce camp, nous sommes tous rentrés très fatigués mais la tête remplie de beaux souvenirs. Un grand merci à l'équipe de moniteurs, qui a largement contribué à la réussite de cette belle semaine.

15. LES pAGES + L'ECHO DE LA COMMISSION SENIORS



Comme chaque automne, la commission Seniors a organisé un Café Seniors afin de permettre aux personnes de se retrouver et de briser la solitude. J'écris un Café Seniors car, lors de la 1^{ère} édition, on n'a servi que du café, du thé, des mandarines et des cacahuètes. Très vite, l'idée de donner un thème à cette rencontre et de servir une soupe à la courge ou aux légumes a émergé.

Aussi, le jeudi après-midi précédant le Café Seniors, Marianne Grangier qui était indisponible pour la préparation des courges, est venue m'apporter les courges épépinées et coupées grossièrement, courges qui nous ont été gracieusement offertes par des personnes désirant garder l'anonymat, un grand merci à elles. Le vendredi après-midi, Yvette Baechler, Danielle Borcard et Clotilde Pharisa sont venues préparer les légumes à mon domicile. Avec le matériel dont elles étaient munies, elles ont été d'une efficacité remarquable, me laissant juste le temps de commencer la cuisson dans plusieurs petites marmites. Nous avons passé un moment agréable et très convivial et je les remercie de tout cœur pour leur travail efficace.

Le samedi, à 8h30, la commission Seniors et quelques bénévoles, Sylvie Benninger, Jacqueline Gremaud, Christiane Vial et Anita Vial, que je remercie pour leur aide, étaient prêtes pour les préparatifs de la journée afin d'accueillir les trente-cinq personnes inscrites avec un café ou un thé à la cannelle.

Un peu après 9h, M. Laurent Liard accompagné de son épouse Denise est arrivé avec son matériel. A 9h30, il a pu commencer sa projection et sa présentation agrémentée de nombreuses anecdotes en relation avec les débuts du lac.

HIER, LE LAC DE LA GRUYERE

Avant le lac
La montée des eaux
Les débuts du lac

M. Laurent Liard (LL) est né à Avry-devant-Pont et a vu se former le lac de la Gruyère. Il a gardé et récupéré des documents et des photos d'avant le lac, de la montée des eaux et des débuts du lac. Il a décidé d'en faire une présentation qu'il a utilisée de nombreuses fois, notamment lors d'événements organisés par la société de pêche de la Basse-Gruyère ou lors d'invitations, par exemple lors de rencontres de Seniors. Je vous fais un résumé de sa présentation, basé sur son exposé, les textes et les photos qu'il m'a volontiers transmis.

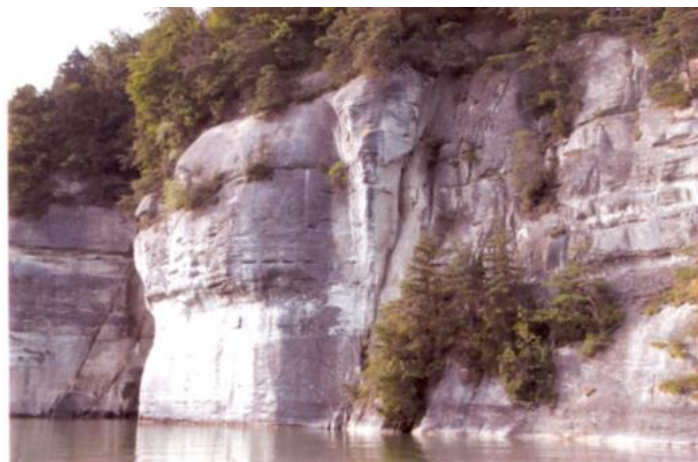
17'000 ans avant Jésus-Christ, un lac (Paléolac) formé par un barrage de moraines recouvrait presque toute la Gruyère, avec un niveau maximum qui pouvait être de 83 mètres plus haut que le lac actuel, soit environ 10 à 15 mètres au-dessus du toit du restauroute. Ce lac recouvrait presque toute la Gruyère et s'étendait jusqu'à Lessoc. Il y avait 2 îles : la colline de Gruyères et la colline de Morlon.

L'utilisation de la Sarine pour produire de l'électricité a débuté en 1902 avec la construction du barrage de Thusy, aujourd'hui immergée sous les eaux du lac de la Gruyère. Cette prise d'eau alimentait déjà, par une conduite forcée, l'usine électrique d'Hauterive.

L'exploitant était « La Société Electrique de Thusy-Hauterive » qui est devenue EEF après la fusion avec la société électrique de Montbovon.

Face au fort potentiel de production électrique de la Sarine, le Canton de Fribourg décida ensuite d'édifier le barrage de Rossens.

En 1921 fut créé le premier barrage voûte d'Europe à Montsalvens et c'est cette technologie innovante qui a permis la création du barrage de Rossens par l'ingénieur Henri Gicot. Il a été construit dans une région complètement sauvage, recouverte de pierriers. D'ailleurs, certains rochers qui bordent le lac sont très impressionnants, par exemple dans le secteur de la Tête d'éléphant. A cet endroit, le lac a une profondeur de 65 m. Sur l'autre rive, en dessous de la route qui monte vers Pont-la-Ville, on a exploité une mine de lignite pendant la guerre.



Le barrage a été érigé de 1943 à 1948 et a coûté 60 millions de francs, y compris la galerie d'amenée et la conduite forcée (réaménagée en 1948 afin de turbiner les eaux du lac) jusqu'à l'usine électrique d'Hauterive. Durant la construction, 600 ouvriers, essentiellement de la région, y travaillèrent. C'était une occupation bienvenue au sortir de la guerre. Malheureusement, 12 personnes y perdirent la vie.

L'île d'Ogoz n'est devenue une île qu'en 1948 lors de la mise en eau du lac et s'appelait alors « Vers les Tours ». Le site est connu depuis le mésolithique, (8 à 10'000 ans avant Jésus-Christ) à l'époque où les chasseurs-cueilleurs occupaient les bords de la Sarine. Au Moyen-âge, vers 1150, le premier village de Pont-en-Ogoz a été érigé sur la plate-forme rocheuse devant la chapelle. Cette dernière qui date de 1226 faisait office d'église.

Cette vue contemporaine du site d'Ogoz montre bien le plateau sur lequel se trouvait le village de Pont, surplombant la falaise au-dessus de la Sarine.



Le village de Pont-en-Ogoz a été abandonné en 1617 pour cause d'une épidémie de peste. Le nouveau village s'est construit au Bry et a été appelé Pont-en-Ogoz, nom qui a été repris lors de la fusion des communes. Le château date de la même époque et abritait les seigneurs d'Ogoz. Il y avait également quatre tours. De nombreuses pierres de ces constructions ont été récupérées pour construire du moins partiellement les églises de Pont-La-Ville et Farvagny, d'où l'état en ruines des bâtiments restants.

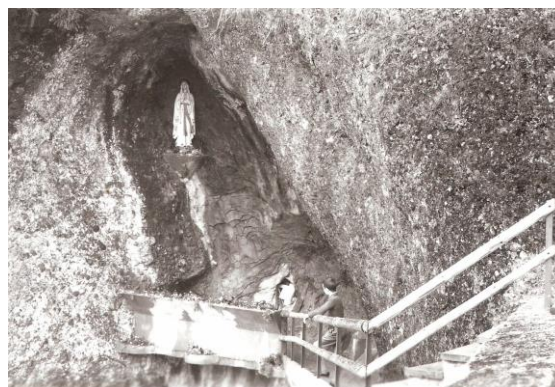
Le pont de Thusy a été érigé en 1544 et on dit qu'il a été construit par le diable. Il reliait autrefois les villages d'Avry-dt-Pont et de Pont-la-Ville. Cette route était un sérieux raccourci pour les gens de Pont-la-Ville se rendant au marché de Bulle et LL les voyait passer avec leur cheval attelé au char pour se rendre au marché.

Le pont est toujours utile aujourd'hui, au fond du lac, sous environ 40 mètres d'eau. On l'a en effet utilisé pour y poser la conduite des eaux usées de Pont-la-Ville qui sont acheminées, via le pompage du « Plehuey », vers la STEP de Vuippens. Une deuxième conduite parallèle achemine de l'eau potable du Gibloux vers Pont-la-Ville.



Depuis le pont de Thusy, une passerelle mène à une grotte avec une chapelle, direction Avry-dt-Pont. LL se souvient d'avoir rencontré un dimanche après-midi, alors qu'il se promenait avec ses parents, deux bonnes sœurs de l'hospice d'Avry qui tiraient un chariot sur lequel gisait la statue qu'elles emmenaient afin de lui éviter d'être submergée par le lac qui se remplissait pour la première fois ! C'est une image qui l'avait frappé.

Cette statue a été mise en lieu sûr jusqu'au dimanche suivant où elle a été emmenée en procession vers la grotte (construite avec des pierres de tuf prélevées sur les ruines d'Ogoz) de l'hospice d'Avry où elle se trouve encore aujourd'hui.



Les plongeurs de la police du lac ont aujourd'hui replacé une petite statue à cet endroit, à environ 40 m de profondeur, et lui rendent visite lors d'exercices de plongée.

Sur cette vue de la chapelle de Thusy (Pont-la-Ville) et sur laquelle figure LL, la porte d'entrée se trouve côté lac. A la mise en eau, la chapelle a été inondée. On en a modifié l'intérieur et condamné cette porte au profit de l'actuelle placée côté village. A ce jour, si on y prête attention, on peut encore deviner depuis le lac, en dessous du crucifix actuel, le contour de l'ancienne porte qui a été murée.

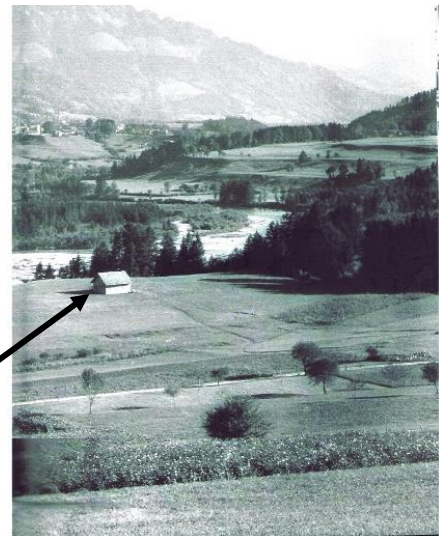


La gravière de Maumont a été ouverte et exploitée pour construire le barrage de Rossens. On remarque en arrière-plan la plaine jusqu'à Corbières. La flèche indique l'église d'Hauteville et au milieu tout à droite, on voit la Sarine. Le gravier de Maumont était acheminé avec un petit train jusqu'au chantier du barrage. Le tracé des voies est devenu par la suite la route Pont-la-Ville – Rossens et la zone de la gravière, un quartier de villas.



L'île de Redon qui s'appelle aujourd'hui l'île aux oiseaux

Au premier plan, sur la photo en noir blanc, on voit le chemin qui mène au hameau de Redon et en arrière-plan la Sarine en direction de Corbières. Cette vue montre le chalet situé au bout de l'île et dont on peut encore voir les murs quand le lac se retire d'environ 4 mètres. Ce chalet, comme beaucoup d'autres constructions, a été démoli au dernier moment de la mise en eau. LL se souvient avoir vu débouler un dimanche matin le propriétaire et ses 5 fils pour le démonter ; à leur retour, ils eurent les pieds dans l'eau car le lac avait, pour la première fois, formé l'île de Redon ! Ce chalet a été remonté en contrebas de la route cantonale, après le Vignier et est encore visible aujourd'hui.



L'histoire de l'île privée de Redon est particulière.

Située sur la commune de Pont-en-Ogoz, l'île de Redon doit son nom au hameau de Redon qui se trouve à proximité. Pour une raison inconnue, les gens l'appellent communément « Ile aux oiseaux » bien qu'il ne s'y trouve pas plus d'oiseaux que dans les buissons avoisinants de la terre ferme.

Tout comme l'île d'Ogoz, l'île de Redon est devenue une île lors de la mise en eau du Lac de la Gruyère en 1948. Auparavant, elle faisait partie du domaine de Redon et était composée de terrains agricoles. L'un des deux domaines de Redon appartenait au grand-père de LL et a été noyé dans le lac à l'exception du bâtiment de la ferme.



L'Etat de Fribourg l'a achetée et l'a transformée pour en faire la pisciculture de l'Etat de Fribourg, aujourd'hui abandonnée et privatisée. Cette pisciculture a été exploitée par le père d'Albert Bossy, ancien propriétaire de la pisciculture de Neirivue.

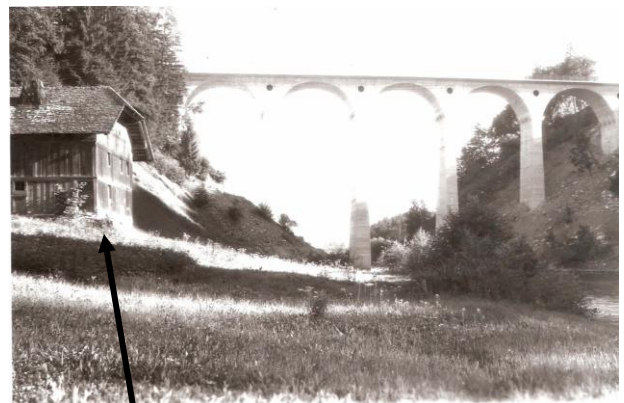
Bien que située sur la commune d'Avry-devant-Pont, lors de la création du lac, cette île et le domaine de Redon ont été remis à la commune de Gumefens en compensation de terrains lui appartenant et qui ont été noyés par le lac. C'est sous la propriété de celle-ci que des mélèzes et des hêtres y furent plantés pour donner l'actuelle forêt.

Dans les années 1960, un promoteur a acquis le domaine précité et l'île avec le projet fou de construire un village de vacances sur le domaine ainsi qu'un hôtel sur l'île et un téléphérique vers la Berra !

Ce projet n'ayant jamais vu le jour, ces terrains ont été déclassés par la suite et ont été vendus pour retrouver leur vocation agricole. L'exploitant actuel a acquis par la même occasion l'île, ce qui en fait une île privée mais cependant ouverte au public.

Pour traverser la Sarine au moyen âge, il y avait les ponts de pierres de Fribourg, Hauterive, Thusy, Corbières, puis Broc (Le pont suspendu de la Tuffière n'existait pas, il date du 19^e siècle).

L'actuel pont de Corbières a été érigé en 1931 en remplacement du pont suspendu (1837).



Cette maison a une histoire particulière :

Autrefois, les différents ponts de bois érigés pour traverser la Sarine à Corbières (et ailleurs) étaient régulièrement emportés par les crues de celle-ci. Aussi, il fut décidé en 1720 de mettre en service un bac avec un passeur. Comme ce dernier devait être disponible 24h/24, en 1726, une maison de Villarvolard est acquise par la commune, démontée et remontée au bord de la rivière pour y loger le passeur. On appelle cette maison la « Maison du Navé » (du latin navis = bateau en patois).

Cette maison restera au bord de la Sarine après la construction du pont suspendu puis, en 1931, de l'actuel pont. C'est en 1939, qu'un habitant de Corbières rachète cette maison, la démonte et la reconstruit au village, transportant celle-ci à raison de 37 voyages de char à cheval. On peut encore la voir au bord de la route qui traverse le village, sur le côté gauche, juste avant la station-service quand on se dirige vers le rond-point.

Sous l'enseigne « La Maison du Navè », elle abrite un cabinet d'esthétique et de bien-être et a naturellement bien changé. Cette maison, démontée et reconstruite deux fois, est le témoin d'une époque bien révolue où les gens n'avaient pas les moyens financiers d'aujourd'hui et pour qui une maison représentait un bien des plus appréciables.



Le 10 mai 1948, le lac se remplit et le pont de Thusy est déjà impraticable. Du 21 juin au 20 août, le remplissage est interrompu pour permettre aux paysans de récolter une dernière fois le foin. Dès le 20 août, l'eau monte à raison de 3 mètres par 15 jours, surprenant de nombreux propriétaires. La ferme de Pont-en-Ogoz a disparu, mais l'habitation n'est pas encore immergée. Séraphin Sciboz, le locataire de l'habitation, surpris par l'arrivée de l'eau, sort du corridor en barque. Jacqueline Gremaud qui était présente au Café Seniors a été très émue de voir cette photo. En effet, son grand-père, Jules Andrey, était locataire du domaine et de la ferme. Par contre, la famille habitait une maison proche. En compensation de la perte de son domaine, M. Andrey a pu exploiter un domaine à Le Pâquier. LL a dit que les gens ayant perdu leurs biens s'en sont bien sortis au niveau argent.



Le 20 septembre, le lac est plein.
Cette photo a été prise depuis le hameau de la Cantine, secteur restaurant du Vignier.
L'île de Redon n'a plus qu'un sapin.

De Broc à l'Île d'Ogoz, 61 toits ont été noyés par le lac. En aval de l'Île d'Ogoz, aucun.

L'inauguration du barrage a eu lieu le 14 octobre 1948 et la nouvelle construction a été bénie par Monseigneur Charrière. Les premières années, on venait de loin voir le lac et faire des excursions sur celui-ci. Trois entreprises se sont partagé le marché sur le lac. Près de l'actuel refuge des pêcheurs (en dessous du terrain de football de Gumefens) se trouvait un hangar sur l'eau et couvert avec un ponton d'embarquement pour les 2 bateaux de l'entreprise Gilloz à Avry, (capacité 25 passagers sur le « Minerva » + 8 passagers sur le « Tino »). En Redon, le bateau « Chalamala » de Félix Gremaud, garagiste à Bulle, pouvait emporter 25 personnes et le bateau de Marcel Pasquier pouvait emmener 8 passagers. Marcel Pasquier exploitait l'ancien café des trois Rois à la Cantine et voulait aussi tenter sa chance dans les excursions sur le lac. L'entreprise n'était pas très florissante et sa femme lui en fit un jour le reproche. De rage, il se munit d'un fagot et mit le feu à son bateau !

Beaucoup de curieux se promenaient sur le barrage près duquel on peut encore voir aujourd'hui un petit bâtiment qui, à l'époque, était un kiosque où l'on vendait des souvenirs du lac.



Mais de nombreux riverains avaient peur de ce nouveau lac. Jusqu'à la fin de l'année 2024, il y a eu 22 noyades.

La Société de sauvetage du lac de la Gruyère (SSLG) a été fondée en 1957 et LL en fit partie dès 1959. LL raconte : « Nous étions des pionniers de la plongée sous-marine à une époque où la police du lac n'existait pas. Etant au Technicum de Fribourg, lors de noyades, le président de la SSLG intervenait auprès de la direction du Tech et j'ai ainsi obtenu des congés pour la besogne peu intéressante de recherche de corps dans les lacs du canton et en rivières. J'ai aussi participé à des travaux aquatiques hors canton car à cette époque les « hommes grenouilles » comme on les appelait étaient rares. »

L'initiative des autorités cantonales des années 1940 a été plus que bénéfique pour le canton. En effet, la centrale hydroélectrique d'Hauterive et le barrage de Rossens sont au cœur de la production électrique régionale depuis plus d'un siècle et permettent de produire une énergie locale et renouvelable pour 46'000 ménages.

Un tout grand merci à Laurent Liard, voisin passionné des rives du lac, qui nous a fait partager ses recherches et surtout, son vécu.

Après la présentation, l'apéritif a été servi.



Ensuite, la soupe à la courge a été distribuée accompagnée de pain et de fromage. Plusieurs personnes présentes ont apporté leur aide pour le service et pour le rangement. Pour terminer, un café a été offert.



C'était un beau moment de convivialité et de partage.

Pour la commission Seniors : Suzanne Cosandey

Agenda Seniors : quelques dates à réserver :

- **Broche avec animation surprise : mercredi 13 mai 2026**
- **Course des seniors : jeudi 9 juillet 2026**
- **Café Seniors : samedi 21 novembre 2026**



Les invitations pour ces activités organisées par la commission Seniors et la commune vous seront envoyées ultérieurement ou affichées dans les commerces.

Cafés rencontres 2026 :

La commission Seniors, consciente qu'il est bénéfique pour les personnes âgées d'avoir des liens sociaux, a contacté les nouveaux restaurateurs du Pic Vert. Ensemble, ils proposent **aux personnes ayant 60 ans et plus, de se retrouver le dernier vendredi de chaque mois**, à partir de 09h00, pour partager un café/thé et une viennoiserie à un prix préférentiel de CHF 5.50.

Le premier Café rencontres a eu lieu le 27 février et a eu bien du succès, faisant la joie des personnes présentes et de Maëlle et Hugo, restaurateurs.

Voici les dates de ces cafés rencontres pour 2026 :

- | | |
|---------------------------------------|----------------|
| - 24 avril | - 25 septembre |
| - 29 mai | - 30 octobre |
| - 26 juin | - 27 novembre |
| - 31 juillet | - 18 décembre |
| - 21 août (vacances dernière semaine) | 31 juillet |

Afin de faciliter l'organisation, il faut vous inscrire auprès de Maëlle et Hugo, jusqu'à la veille à midi, au 026 320 41 76. Nous espérons que ces cafés rencontres auront beaucoup de succès et que vous aurez du plaisir à vous retrouver dans le restaurant du village.

La Commission Seniors

Envie de partager et de découvrir des activités avec d'autres personnes ?



"Si on sortait"



De quoi s'agit-il ?

1. Chaque membre dès **60 ans** peut proposer une sortie qu'il souhaite partager : randonnée, cinéma, expo, théâtre, balade, sortie sportive, visites et manifestations diverses, etc...
2. Les autres adhérents peuvent s'y inscrire.
3. L'organisateur de la sortie et les participants se retrouvent pour partager l'activité choisie.

Si vous êtes intéressé par ce concept, vous pouvez contacter Isabelle Pittet au 079 396 20 81. Elle vous ajoutera sur le groupe WhatsApp et vous fournira également tout renseignement complémentaire.

En collaboration avec la Commission Seniors

QUELQUES RAPPELS

Soutien aux personnes incontinentes

Les frais liés à l'incontinence peuvent être élevés puisque **le matériel utilisé doit être jeté dans les sacs à poubelle officiels**. Le Conseil communal est conscient de cela et soutient ces personnes. Si vous êtes concernées, vous pouvez obtenir 2 rouleaux de sacs à poubelle de 35 litres par année, sur présentation d'un certificat médical à l'Administration communale. Le certificat médical est valable une année et devra être renouvelé. N'hésitez pas à profiter de cette prestation.

Les prestations complémentaires (PC) : quelques rappels utiles

Les rentes AVS assurent aux personnes âgées un revenu minimum, mais bien souvent elles ne suffisent pas pour vivre. C'est pourquoi la Loi fédérale sur les prestations complémentaires a été introduites en 1996. L'octroi des prestations complémentaires dépend des cantons. La réforme des PC est entrée en vigueur le 01.01.2021. Tout rentier AVS/AI, tout bénéficiaire d'une allocation pour impotent de l'AI, ainsi que tout bénéficiaire d'indemnités journalières de l'AI sans interruption pendant 6 mois au moins, domicilié dans le canton de Fribourg, a droit à des prestations complémentaires à l'AVS/AI, si la part de ses dépenses reconnues excède ses revenus déterminants. Pour les personnes de nationalité étrangère, certaines conditions supplémentaires sont nécessaires. Les prestations complémentaires se calculent en fonction d'éléments personnels : les revenus et les dépenses. Ce système a l'avantage de tenir compte des situations individuelles. C'est la raison pour laquelle les montants octroyés sont différents d'une personne à l'autre. La demande doit être déposée à la caisse de compensation. Les PC ne sont pas imposables.

Pro Senectute propose un calculateur en ligne pour évaluer votre droit aux PC.

Remboursement des frais de maladie

Les bénéficiaires des PC peuvent se faire rembourser différents frais de maladie. Les informations détaillées se trouvent sur le site internet de la caisse cantonale de compensation : www.ecasfr.ch

Redevance radio et TV

Le bénéficiaire de prestations complémentaires est exonéré de la redevance. Il doit fournir à l'organe d'encaissement SERAFE AG, Case postale, 8010 Zürich, la décision PC lui garantissant ce droit.

Journaux

Les quotidiens La Liberté, La Gruyère et Freiburger Nachrichten accordent un rabais de 25% sur les abonnements des personnes qui sont au bénéfice des PC sur présentation de la décision de l'organe PC lui garantissant ce droit.

Réduction de prime d'assurance-maladie

L'Etat accorde des subsides destinés à la réduction des primes d'assurance-maladie. Elle est destinée à faciliter le paiement des cotisations à l'assurance-maladie obligatoire et s'adresse non seulement aux personnes âgées, mais également à toute la population. La demande peut être déposée jusqu'au 31 août pour l'année en cours auprès de la Caisse cantonale de compensation :

<https://www.ecasfr.ch/fr/Assurances/Reduction-des-primes-d-assurance-maladie/Reduction-des-primes-d-assurance-maladie.html>

L'indemnité forfaitaire par districts pour l'aide à domicile

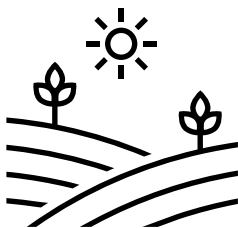
Il s'agit d'une **aide financière accordée aux parents et aux proches (proches aidants) qui apportent une aide régulière, importante et durable à une personne impotente pour lui permettre de vivre à domicile**. Les critères d'attribution de cette indemnité (max. CHF 35.00 par jour depuis le 1^{er} janvier 2024) sont définis de manière uniforme dans le canton. L'indemnité forfaitaire est imposable, mais des déductions sont possibles. Vous pouvez demander des renseignements auprès de la Commission de district pour l'aide et les soins à domicile : +41 26 919 00 19. Celle-ci examine la demande en s'appuyant sur l'avis des organismes d'aide et de soins à domicile (et dans tous les cas du ou de la médecin).

Les aides financières de Pro Senectute

Dans des situations particulières pour lesquelles le système légal n'apporte pas de solution, les personnes de plus de 60 ans peuvent faire appel aux aides financières de Pro Senectute.

Lorsque Pro Senectute ne peut pas intervenir, mais que la situation se justifie, Pro Senectute sollicite des fondations privées, par exemple l'AFAG, en Gruyère : <http://www.fondation-afag.ch/>.

Pro Senectute est à disposition pour des questions plus précises sur ces différentes assurances sociales, l'évaluation des droits et la préparation des demandes. En effet, les formulaires peuvent être compliqués à remplir. Des entretiens sont proposés dans les bureaux ou à domicile des personnes retraitées ou de leurs proches. Les consultations sociales sont gratuites et confidentielles. Pro Senectute a également un bureau à la Rue de la Lécheretta 18, à Bulle. Pour les personnes qui souhaitent un entretien, il est bien de prendre rendez-vous par téléphone : +41 26 347 12 40.



Pour la commission Seniors : Suzanne Cosandey



**PRO
SENECTUTE**
PLUS FORTS ENSEMBLE



**Avez-vous
besoin d'aide
pour le ménage ?**

**Contactez-nous
026 347 12 40
www.fr.prosenectute.ch**



Le service de nettoyage avec du cœur



- Sur tout le territoire cantonal
- En ligne directe avec une coordinatrice régionale
- Des collaboratrices de nettoyages sensibilisées aux effets de l'âge
- En coordination avec les assistants sociaux de Pro Senectute si besoin et sur demande
- Des conditions d'annulation claires (si absence pour des raisons médicales par exemple)
- Bilingue

Des prestations de qualité et flexibles pour les personnes âgées

Qui peut profiter de ce service ?

Toutes les personnes à partir de 60 ans habitant dans le canton de Fribourg.

Quelles sont nos prestations ?

Nos collaboratrices sont à votre disposition pour venir nettoyer chez vous périodiquement ou réaliser un nettoyage de printemps en profondeur de façon plus exceptionnelle.

A vous de choisir selon vos besoins et le type de nettoyage souhaité. Le service de nettoyage a en principe une durée de 2h minimum. Des exceptions sont possibles (cf. nos conditions générales disponibles sur www.fr.prosenectute.ch).

Combien cela coûte-t-il ?

L'heure de nettoyage coûte CHF 40.- y compris les frais de déplacement. La facture vous parvient mensuellement. Un montant unique de CHF 50.- pour frais d'ouverture de dossier sera ajouté à la première facture.

Le matériel et les produits adéquats pour le nettoyage sont à la charge du client.

Qui sont nos collaboratrices ?

Nos collaboratrices de nettoyage apprécient le contact avec les personnes âgées. Elles possèdent des compétences en nettoyage et sont régulièrement évaluées. Elles vivent dans la région de leurs clients. Elles sont soumises au secret professionnel et sont rémunérées et assurées par Pro Senectute.

Prise en charge des frais

Par les prestations complémentaires

Les personnes bénéficiaires de prestations complémentaires peuvent obtenir de la Caisse de compensation la participation suivante :

- Personne seule et couple : maximum CHF 6000.- par an.
- L'heure de nettoyage est prise en charge jusqu'à CHF 30.-.

Par la caisse-maladie

L'assurance de base de la LAMAL ne couvre pas ces frais. Toutefois certaines complémentaires (LCA) le peuvent. Les démarches auprès de l'assurance sont à votre charge.

Inscription


Pour bénéficier de notre service de nettoyage, veuillez contacter notre réception par téléphone au 026 347 12 40 ou par courriel info@fr.prosenectute.ch. Une fois votre demande enregistrée, nous vous enverrons rapidement le formulaire d'inscription nécessaire.

Veuillez noter que les délais d'attente varient en fonction des forces de travail disponibles selon les régions.

Informations

Pour plus d'information, nous vous invitons à prendre contact avec notre service par téléphone au 026 347 12 91 ou par courriel service.nettoyage@fr.prosenectute.ch.





**Rencontres
Alzheimer - Vaulruz**

La rencontre s'adresse aux personnes atteintes de démence et à leurs proches.

alzheimer
Fribourg Freiburg

Alzheimer Fribourg - Passage du Cardinal 18
1700 Fribourg - Tél. 026 402 42 42
info.fr@alz.ch - alz.ch/fr

Vous vivez avec la maladie d'Alzheimer, ou vous accompagnez un proche qui en est atteint: soyez les bienvenus à notre rencontre!

Nous sommes là pour en parler, vous informer, vous conseiller, vous orienter !

Rencontre Alzheimer

Bienvenue à notre rencontre Alzheimer mensuelle!

Si nécessaire, une bénévole de l'Association s'occupera de votre proche malade durant la discussion – boire un café, faire un jeu de société, ou une promenade à l'extérieur.

Nos brochures et nos fiches d'information gratuites sont à votre disposition.

Venez sans rendez-vous, en toute simplicité ! Nous vous attendons avec plaisir au Restaurant Le Manoir à Vaulruz de 14h00 à 17h00 les :

- 5 mai 2026
- 2 juin 2026
- 1^{er} septembre 2026
- 6 octobre 2026
- 3 novembre 2026
- 1^{er} décembre 2026



FAUX POLICIERS / FAUX BANQUIERS

ARNAQUE

SOYEZ VIGILANTS!

Ne remettez jamais d'objets de valeurs ou vos cartes bancaires avec vos codes PIN à qui que ce soit, pas même à un policier ou un banquier qui vous appelle par téléphone ou se présente à votre domicile.

Ne vous laissez pas déstabiliser par de tels appels ou visites.

RACCROCHEZ/N'OUVREZ PAS ET APPELEZ LE 117

POLICE



Aide aux proches

Vous prenez soin d'un proche et avez parfois besoin d'un relais. Vous êtes seul-e et avez besoin d'aide pour certaines tâches. Nos auxiliaires de santé CRS sont là pour accompagner la personne dans son quotidien ou pour offrir aux proches un répit bien mérité.

- Pour éviter l'épuisement des proches et/ou soutenir la personne malade ou âgée à domicile -> une auxiliaire de santé CRS de notre **Service Aide aux proches** accompagne la personne dans les actes de la vie quotidienne : présence, habillage, petite toilette, sortie, accompagnement chez le médecin, suivi des médicaments, maintien du domicile.
- Pour lutter contre l'isolement et la dénutrition des personnes âgées -> le **Repas accompagné** : une auxiliaire de santé CRS accompagne la personne pour faire les courses, cuisiner et manger ensemble et passer un moment convivial.

N'hésitez pas à nous contacter

026 347 39 79

Du lundi au vendredi de 7h30 à 11h30

Croix-Rouge fribourgeoise

Aide aux proches

Rue G.-Techtermann 2

1701 Fribourg

aide.aux.proches@croix-rouge-fr.ch

Vous voulez tester nos services sans vous engager ?

Profitez de nos 3h gratuites !

Appelez La Croix-Rouge fribourgeoise pour bénéficier du bon sans engagement ou remplissez le formulaire de demande (disponible également sur le site Internet).

BON
3 HEURES
GRATUITES

POUR NOTRE SERVICE DE RELÈVE

1 bon par famille

Nom :

Prénom :

N° de téléphone :

Adresse :

NPA et Lieu :

E-mail :

16. LE COIN DES SOCIÉTÉS LOCALES ET DES MANIFESTATIONS



Samedi 30 mai

9h - 17h

*Avec la participation des Compagnons Sonneurs
de Vuisternens-devant-Romont*


Le Chœur des Zygomatiques




Le Chœur d'enfants de l'Intyamon « Les Zygomatiques » fête ses 30 ans !

Pour célébrer trois décennies de musique, de rires et d'émotions, les jeunes chanteurs vous invitent à partager un moment exceptionnel lors de leur **concert anniversaire**.

 **Grande salle d'Albeuve**

 **Samedi 2 mai à 19h30**

 **Dimanche 3 mai à 17h00**

Venez nombreux vivre cette fête musicale pleine d'énergie, de surprise et de zygomatiques en action! 



Croqu'Free'Son en spectacle

La troupe de comédie musicale **Croqu'Free'Son** vous invite à vivre un printemps et un été placés sous le signe du théâtre et de la gourmandise !

Jeudi 14 mai 2026 à 16h30

Retrouvez-nous aux **Rencontres Théâtrales de Bulle**, où nous présenterons « Grandvillard et ses légendes », 6 saynètes, durée environ 1h, aux côtés de 10 autres troupes talentueuses. Une belle occasion de partager nos créations avec un public curieux et enthousiaste !



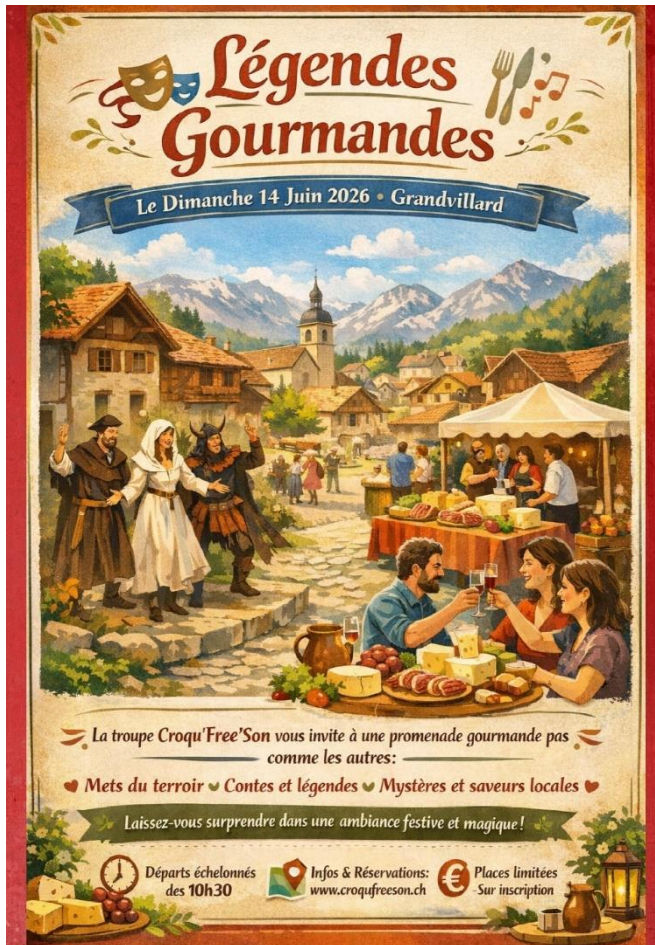
<https://www.rencontres-theatrales-bulle.ch>

Dimanche 14 juin 2026 à Grandvillard

Envie de vivre une expérience hors du commun ?

Partez pour « **Légendes Gourmandes** », une balade gourmande et théâtrale à travers les ruelles de Grandvillard. Entre spécialités du terroir et saynètes pleines de mystère et d'humour, laissez-vous surprendre par les légendes qui font vibrer l'âme du village.

*Un moment convivial où l'on savoure autant les histoires
que les bons produits !*



<https://www.croqufreeson.ch>

Venez goûter, rire et découvrir nos histoires :
théâtre et saveurs vous attendent
pour des moments joyeux et inoubliables !

Envie de rejoindre l'aventure Croqu'FreeSon ?

La troupe de comédie musicale **Croqu'FreeSon** prépare déjà la rentrée de **septembre 2026** et se réjouit d'accueillir de nouveaux visages.

Enfants, adolescents et adultes qui aiment **chanter, danser et faire du théâtre** sont les bienvenus pour vivre l'aventure de la comédie musicale dans une ambiance joyeuse et bienveillante.

Pour continuer à faire grandir la troupe, nous recherchons aussi des **personnes motivées à s'impliquer dans la vie de la société** ou à **s'investir** auprès des groupes d'enfants et d'adolescents par le biais du chant, de chorégraphie, du théâtre ou encore par l'accompagnement.

Si le cœur vous dit de rejoindre l'aventure — sur scène ou en soutien — toutes les informations sont disponibles sur www.croqufreeson.ch ou auprès de *Stéphanie Dévaud-Jaquet*, 078/862.21.62.

Nous nous réjouissons déjà de belles rencontres et de partager ensemble le plaisir de la scène !



La société de musique l'Echo du Vanil-Noir a le plaisir de vous annoncer sa prochaine manifestation !

Nous organiserons notre traditionnelle Rencontre de véhicules anciens le samedi 6 juin 2026.

Si vous êtes amateurs de véhicule de collection, si vous voulez revoir les voitures de votre enfance ou si vous en possédez un ou plusieurs, venez nous rendre visite et passer un bon moment en toute simplicité.



Pour tout renseignement
Marion Borcard, présidente
079 531 44 62
echoduvanilnoir@gmail.com



Le Chœur-Mixte de Grandvillard est un ensemble formé de chanteuses et chanteurs qui partagent leur passion entre musique religieuse et profane.

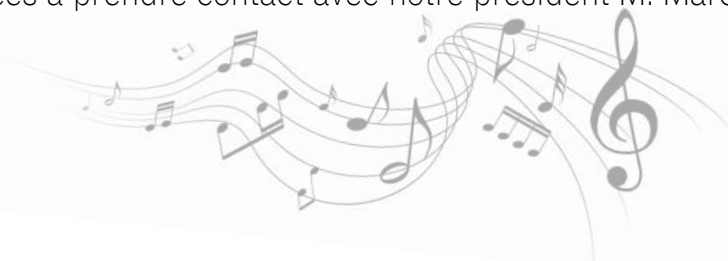
Le chœur compte une vingtaine de membres toujours fidèles à leur vocation liturgique. Mais l'ensemble prend également plaisir à prendre des chemins de traverse, cultivant le répertoire populaire comme les partitions de la Renaissance ou les auteurs contemporains.

Si son rayonnement est essentiellement local, le Chœur-Mixte de Grandvillard travaille cependant à défendre un art choral de qualité, porté par la volonté de s'ouvrir plus largement à d'autres réalités musicales.

**Les répétitions ont lieu le mardi soir
à 20h00 à la salle communale**

Venez renforcer nos rangs

Les personnes intéressées sont invitées à prendre contact avec notre président M. Marc Zenoni, au 079 291 45 49.





Tournoi SEKULIC 2026 20-21 et 27 juin 2026

Nous souhaitons vous rappeler que les clubs du FC Haute-Gruyère et du FC Broc organisent le prochain tournoi Sekulic qui se déroulera les **20-21 juin et 27 juin 2026**.

Cet événement sportif est une belle opportunité pour nos jeunes footballeurs de vivre des moments forts, de développer l'esprit d'équipe et de représenter fièrement nos clubs et notre région.

Afin de garantir le succès de cette manifestation, nous faisons appel à votre précieuse et indispensable collaboration. **Nous recherchons des bénévoles** pour nous aider dans l'organisation de ce tournoi : montage, accueil des équipes, gestion des stands, encadrement des jeunes, logistique, Toute aide sera bienvenue.

Pourquoi vous engager :

- Pour soutenir les enfants de nos villages dans leur passion
- Pour renforcer les liens entre les familles et nos clubs
- Pour contribuer à une belle fête du football cantonal en Gruyère

Si vous êtes disponibles pour nous aider, même quelques heures, merci de remplir le bulletin via le lien suivant :

<https://sekulic2026.ch/benevoles/>

et de l'envoyer par la suite à :

benevoles@sekulic2026.ch

Sportivement, au nom du comité d'organisation
Marie-Angèle Doutaz, responsable bénévoles

BULLETIN D'INSCRIPTION POUR BENEVOLE
Tournoi SEKULIC 2026
20-21 et 27 juin 2026

Nom / prénom :

Adresse :

NPA / lieu :

Téléphone :

Email :

Date de naissance :

Taille du t-shirt : S M L XL XXL

Par le membre du club :

FC Broc

FC Haute-Gruyère

Nom/prénom :

La personne ci-dessus est disposée à travailler bénévolement en faveur du Memorial Sekulic, lors de la manifestation des 20-21 et 27 juin 2026 ou pour les montage et démontage (voir dates ci-dessous).

Montage des infrastructures (cocher vos disponibilités)			
Général, divers, décoration, emplacements des snacks et caisses, mise en place dans les salles de gym (tables et chaises par ex.), installation des parkings et de la signalisation, etc.			
Jour / Période	8h00 - 12h00	13h00 - 17h00	17h00 - 21h00
Lu 15 juin 2026			
Ma 16 juin 2026			
Me 17 juin 2026			
Je 18 juin 2026			
Ve 19 juin 2026			
Ve 26 juin 2026			

Activités lors du tournoi (cocher vos disponibilités)			
Jour / Période	7h00-11h00	11h00-15h00	15h00-19h00
Sa 20 juin 2026			
Di 21 juin 2026			
Sa 27 juin 2026			
Mes préférences (indiquer 1 - 2 ou 3 dans l'ordre de vos préférences)			
Parking/Surveillance	Accueil	Ravitaillement	Repas/Service
Gestion déchets	Cuisine/snack	Débit boissons	Terrains

Démontage des infrastructures (cocher vos disponibilités)			
Jour / Période	8h00-12h00	13h00-17h00	17h00-21h00
Di 28 juin 2026			
Lu 29 juin 2026			
Ma 30 juin 2026			
Me 1er juillet 2026			
Je 2 juillet 2026			
Ve 3 juillet 2026			

Je participe au repas de remerciement (plus d'infos suivront) Oui Non

Nous vous remercions de votre intérêt et de votre soutien pour notre manifestation. Dans la mesure du possible, nous essayerons de tenir compte de vos souhaits. Nous vous recontacterons ultérieurement pour vous confirmer votre inscription.

Retour des bulletins à :

Par courrier postal :

ou

Par mail :

Marie-Angèle Doutaz

Ch. des Cossettes 1
1663 Pringybenevoles@sekulic-2026.ch



Tir obligatoire 2026



Nous informons les militaires astreints au service des villages d'Enney, d'Estavannens, Grandvillard et Villars-sous-Mont, que les tirs obligatoires auront lieu au stand situé à Grandvillard aux dates suivantes :

Samedi 18 avril 2026 de 13h30 à 16h00

Samedi 22 août 2026 de 13h30 à 16h00

En 2026, les militaires suivants seront astreints au tir obligatoire :

Les soldats, les appointés, les caporaux, les sergents, les sergents-chefs et les officiers subalternes (lt/plt) qui ont accompli leur école de recrues en 2025 ou avant.

Les officiers subalternes peuvent choisir entre le programme obligatoire à 300 mètres (Fass) et celui à 25 mètres (pistolet). S'ils échouent au tir obligatoire à 25 mètres, ils doivent accomplir le programme obligatoire à 300 mètres.

Le tir obligatoire dure jusqu'à l'année précédant celle de la libération des obligations militaires, mais au plus tard jusqu'à la fin de l'année au cours de laquelle le militaire atteint l'âge de 35 ans.

Les militaires qui seront licenciés en 2026 ne sont plus astreints au tir obligatoire.

Les militaires licenciés de l'armée dès 2026, qui souhaitent conserver leur arme personnelle (Fass) en toute propriété, doivent avoir accompli 4 exercices fédéraux (par ex. 3 fois le tir obligatoire et une fois le tir en campagne) au cours des 3 dernières années.

Retrouvez toutes les informations sur l'application SAT.



Carnaval des enfants 2026

Cette année, notre Carnaval nous a fait voyager autour du monde sans quitter Grandvillard. A travers nos tours - la Tour de Pise, le Big Ben, les Pyramides de Gizeh et la Tour Stupa - nous avons symbolisé la diversité, la force et la richesse des cultures. Chaque construction était le reflet de notre créativité et notre engagement collectif.



Le départ sous la pluie aurait pu freiner notre élan mais il a au contraire renforcé notre esprit d'équipe. Ensemble, nous avons montré que la fête ne dépend pas du soleil mais du cœur que l'on y met.

L'embrassement du Rababou-valise a marqué un moment fort. En le brûlant, nous avons laissé derrière nous les petits fardeaux de l'année pour repartir plus légers, unis et prêts pour la suite.



Ce Carnaval « Autour du monde » nous a rappelé que le plus beau voyage reste celui que l'on partage, ici, ensemble. Et c'est peut-être cela la plus belle destination !

A l'occasion du Carnaval, nous avons eu la joie de voir notre village se rassembler dans une atmosphère pleine de sourires, de couleurs et de bienveillance.



Le week-end suivant, nous avons eu le plaisir de prolonger l'aventure en participant au cortège du Carnaval de Broc. Cette fois, le soleil était au rendez-vous et la météo nous a accompagnés tout au long de l'après-midi, ajoutant encore à la magie du moment. Notre engagement et notre créativité ont été récompensés puisque nous avons eu la grande fierté de remporter le 1er prix des costumes ainsi que le 2ème prix du char. Une belle reconnaissance pour tout le travail accompli ensemble et une magnifique manière de clôturer cette édition du Carnaval.

Du fond du cœur MERCI à chacune et chacun d'entre vous pour votre participation et pour vos dons.

Des Mercis particuliers à :

- **La Commune de Grandvillard et le pompier en chef**
- **Groupe Grisoni - pour la balayeuse**
- **La Société d'intérêt villageois - pour le don**
- **Véronique - notre photographe officielle**
- **Justine Senn - pour le magnifique flyer**
- **Toutes les personnes qui ont confectionné des gâteaux et en-cas gourmands**

Daniel, Justine, Christelle, Mélanie, Maude, Laurie, Noémie, Marie



17. ASSOCIATION SECOURS SUD FRIBOURGEOIS



Devenir sapeur-pompier

Les hommes et les femmes qui souhaitent rejoindre le corps des sapeurs-pompiers volontaires doivent réunir les conditions suivantes :

- Avoir 18 ans révolus
- Avoir un permis B (minimum)
- Être motivé.e et disponible
- Être en bonne condition physique
- Réussir les tests d'entrée



**Le recrutement aura lieu
le 3 septembre 2026**

18. BIBLIOTHEQUE REGIONALE DE L'INTYAMON

La bibliothèque de l'Intyamon propose un choix dense et varié de documents aux lecteurs, en tout plus de 10'000 ouvrages à découvrir.

Les portes de la bibliothèque vous sont grandes ouvertes :


- le lundi 16h00 – 18h00
- le mercredi 14h30 – 16h30
- le vendredi 18h00 – 20h00

Durant les vacances scolaires, la bibliothèque est ouverte seulement le vendredi de 18h00 à 20h00.



Rue Jean-Marie Musy 11 – 1669 Albeuve
+41 26 535 72 95

bibliointyamon@bluewin.ch

 [biblio_intyamon](https://www.instagram.com/biblio_intyamon)

19. PARC NATUREL REGIONAL GRUYERE PAYS-d'ENHAUT



Eco-logement : les locataires aussi ont le pouvoir d'agir

Réduire les factures d'énergie et d'eau, sans travaux ni investissement important, c'est possible, y compris en tant que locataire. C'est le pari de l'action Eco-logement lancée par le Parc naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut sur l'ensemble de son territoire.

Prévue pour l'hiver 2026–2027, cette action propose des visites-conseils gratuites directement dans les habitations de 3 logements collectifs et plus (y compris PPE). Contrairement à de nombreux programmes de transition énergétique, Eco-logement reconnaît que les locataires disposent de leviers concrets pour agir au quotidien. Soutenue par les cantons de Vaud et de Fribourg ainsi que par le Parc, l'action est dès à présent ouverte aux inscriptions.

Lors des visites, des partenaires agréés installent des équipements efficaces comme des ampoules LED, des pommeaux de douche ou des économiseurs d'eau. Les réglages des radiateurs et des appareils électroménagers sont optimisés, et des conseils personnalisés sont partagés pour réduire les consommations sans perdre en confort.

Pour les locataires, les bénéfices sont immédiats : baisse des factures d'électricité et parfois des charges, remplacement gratuit d'équipements énergivores et possibilité de contribuer concrètement à la transition écologique, à l'échelle de son logement.

Les locataires ne peuvent pas s'inscrire pas directement, mais peuvent informer leur propriétaire ou régie de l'existence de l'action et les encourager à y participer. Les inscriptions se font par courriel à durable@gruyerepaysdenhaut.ch.

Des racines pour l'avenir : soutiens pour la plantation d'arbres

Les arbustes, arbres indigènes et fruitiers offrent de l'ombre, des fruits, des abris pour la faune, tout en luttant contre l'érosion et la chaleur. Le Parc propose un accompagnement sur place et un soutien à la plantation.

Commandes jusqu'au 1^{er} septembre sur gruyerepaysdenhaut.ch/fr/biodiversite (fruitiers) et par courriel à nature@gruyerepaysdenhaut.ch (arbres et arbustes).

Créer un étang : un coup de frais pour la biodiversité

Les étangs attirent libellules et amphibiens, et agrémentent les jardins tout en y apportant de la fraîcheur. Le Parc propose un conseil personnalisé et peut soutenir financièrement la réalisation ou la recréation.

Demandes à adresser en tout temps à nature@gruyerepaysdenhaut.ch

20. REDUCTION DES PRIMES D'ASSURANCE-MALADIE 2026

L'Etat accorde des subsides destinés à la réduction des primes d'assurance-maladie. Pour l'année citée en titre, ces subsides sont octroyés selon les dispositions de la loi du 24 novembre 1995 d'application de la loi fédérale sur l'assurance-maladie et de l'ordonnance du Conseil d'Etat du 8 novembre 2011 concernant la réduction des primes d'assurance-maladie (ORP).

Qui a droit à une réduction de primes ?

Les assurés ou les familles dont le revenu déterminant n'atteint pas les limites ci-après ont droit à une réduction de primes (le cas échéant, également pour leur conjoint et leur-s enfant-s à charge) :

	Célibataire - Divorcé(e) Veuf(ve) - Séparé(e)	Couple marié
Sans enfant à charge	CHF 37'000.00	CHF 65'000.00
1 enfant à charge	CHF 57'400.00	CHF 79'000.00
2 enfants à charge	CHF 71'400.00	CHF 93'000.00
3 enfants à charge	CHF 85'400.00	CHF 107'000.00
4 enfants à charge	CHF 99'400.00	CHF 121'000.00
5 enfants à charge	CHF 113'400.00	CHF 135'000.00
6 enfants à charge	CHF 127'400.00	CHF 149'000.00

Quand et où faut-il présenter la demande ?

Le formulaire « Demande de réduction des primes » doit être complété, signé et adressé à la Caisse cantonale de compensation du canton de Fribourg et accompagné des documents requis pour l'examen du droit. La demande de réduction des primes doit être présentée **au plus tard le 31 août 2026**. La Caisse AVS n'entre pas en matière sur les demandes présentées après cette échéance.

Le droit à la réduction naît au plus tôt le premier jour du mois au cours duquel la demande est déposée auprès de la Caisse cantonale de compensation du canton de Fribourg.

Des renseignements complémentaires peuvent être demandés à la Caisse cantonale de compensation AVS, Case postale, 1762 Givisiez.

Hotline Français +41 26 426 77 00
E-Mail rpi@ecasfr.ch
Site internet <https://www.ecasfr.ch/fr/>

21. La Croix-Rouge fribourgeoise



Le Chaperon Rouge : un service de garde d'enfants rapide et fiable

Une situation d'urgence?

- Votre enfant est malade ou accidenté et vous devez aller au travail?
- Votre système habituel de garde fait défaut et vous devez absolument vous absenter?
- Vous êtes malade ou indisponible et ne pouvez vous occuper de vos enfants?
- Vous traversez une période difficile et avez besoin d'une solution de garde en urgence?

Il existe une solution

Le Chaperon Rouge: un service de garde d'enfants rapide et fiable
En cas d'urgence, une garde d'enfants expérimentée, formée et employée par la Croix-Rouge fribourgeoise se rend très rapidement à votre domicile.

Elle veille au bien-être de votre enfant de manière professionnelle, joue avec lui, prépare les repas, l'accompagne éventuellement à l'école. S'il est malade, elle observe l'évolution de son état et si nécessaire lui administre les médicaments convenus avec vous.

Avec nous, votre enfant sera entre de bonnes mains.

**Le Chaperon Rouge:
Un service de garde
d'enfants rapide et fiable.
Un soutien efficace aux
familles en cas d'urgence,
de maladie ou de situation
exceptionnelle.**

Comment s'y prendre?

- Vous appelez le Chaperon Rouge durant les heures d'ouverture de notre permanence téléphonique
- Une collaboratrice remplit votre dossier et enregistre votre demande
- Dans les heures qui suivent ou à l'heure désirée, une garde d'enfants se rend à votre domicile pour prendre en charge l'enfant
- Les missions ont lieu durant la journée et en principe pour une période limitée
- Pas de missions de moins de 3h
- Les enfants gardés ont entre 0 à 12 ans

Combien cela coûte?

Les tarifs sont définis en fonction du revenu de la famille.
Quelques assurances complémentaires remboursent cette prestation.
Plusieurs entreprises du canton offrent ce service à leurs employé-e-s.

Les prix pratiqués ne couvrent pas les coûts. Un grand merci pour votre soutien! CCP 17-231-5

Vous pouvez nous joindre

- du lundi au vendredi de 7h30 à 11h30 au 026 347 39 49
 - du dimanche au jeudi de 20h à 21h au 076 347 39 49
- pour les urgences du lendemain matin**



Croix-Rouge fribourgeoise
Chaperon Rouge
Rue G.-Tschertmann 2
1701 Fribourg
chaperon.rouge@croix-rouge-fr.ch
www.croix-rouge-fr.ch

22. DECHETTERIE INTERCOMMUNALE



Les citoyens se rendant à la déchetterie sont priés de **couvrir le contenu de leur remorque par un filet de protection** de façon à éviter la perte d'objets pendant le trajet.

HORAIRE DE LA DECHETTERIE INTERCOMMUNALE

Grandvillard – Estavannens – Villars-sous-Mont



	ÉTÉ du 1 ^{er} avril au 30 novembre	HIVER du 1 ^{er} décembre au 31 mars
MARDI	17h30 – 19h30	18h00 – 19h00
MERCREDI	10h00 – 11h00	10h00 – 11h00
JEUDI	FERME	FERME
SAMEDI	09h00 – 13h00	09h00 – 12h00

Toutes les informations concernant la Déchetterie intercommunale des Auges sont disponibles sur le site internet de la commune, soit sous <https://grandvillard.ch/administration-et-autorites/services-communaux#dechets>.

Quant à la brochure relative au MEMODéchets, cette dernière est consultable par ce lien <https://www.memodechets.ch/MemoDechets/Grandvillard>.



23. QUALITE DE L'EAU POTABLE



Vous souhaitez en savoir plus sur la qualité de l'eau potable à votre domicile?

Les informations sur la qualité de l'eau potable à Grandvillard (dureté et composition de l'eau potable) peuvent être consultées sur le site : <https://eaupotable.ch/fr>

24. PROTECTION DE L'EAU, DES RIVIERES ET DES LACS



ASGP
Association Suisse
des Gardes-Pêche

L'Association Suisse des Gardes-Pêche lance sa nouvelle campagne de prévention contre les pollutions des eaux intitulées « Sous chaque grille se cache une rivière » à compter du 19 mars 2026, en lien avec la Journée mondiale de l'Eau du 22 mars.



L'ASGP souhaite encourager les bons comportements et rappeler l'importance de préserver la qualité de nos cours d'eau et de nos lacs, qui sont directement impactés par certaines pratiques du quotidien (ruissellement, déversement de produits nocifs, etc.).

Bons comportements :

- Utiliser de l'eau sans produit pour le nettoyage des balcons, terrasses, toitures, etc.
- Être attentif aux pesticides et autres produits chimiques que vous utilisez dans votre jardin, sur vos balcons, dans vos champs et cultures.
- Suivre scrupuleusement les modes d'emploi des produits utilisés.
- Nettoyer les récipients, le matériel servant à la peinture et à la maçonnerie, ainsi que les pulvérisateurs dans des lieux adaptés.
- Déverser les seaux contenant des produits détergents dans les lavabos intérieurs ou wc.
- Jeter les mégots et les déchets dans une poubelle adaptée.
- Éviter les débordements qui entraînent des ruissellements non maîtrisés.
- Récupérer les huiles de vidange, les restes de peinture et autres produits nocifs pour les apporter à la déchetterie.
- Laver les voitures dans un espace dédié.

25. PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES POUR FAMILLE

Prestations complémentaires pour familles



C'est quoi les **PC Familles** ?

Les prestations complémentaires pour familles sont une aide financière créée pour **soutenir les familles fribourgeoises dans le besoin.**

Qui peut en bénéficier ?

Vous pouvez prétendre aux PC Familles si vous remplissez les conditions suivantes :

- Vous habitez dans le canton de Fribourg depuis au moins un an ;
- Vous vivez durablement avec un ou plusieurs enfants de moins de 12 ans ;
- Les dépenses reconnues nécessaires de votre famille sont plus élevées que vos revenus déterminants.

Comment faire la demande ?

1. Remplissez le formulaire officiel disponible sur ecasf.ch
2. Joignez les documents requis (fiches de salaire, contrat de bail, relevés bancaires, etc.)
3. Envoyez le tout à :
Caisse cantonale de compensation AVS
Impasse de la Colline 1
Case postale
1782 Givisiez
026 428 79 00



.....
E C A S Caisse de compensation
K S V A Ausgleichskasse
Fribourg - Freiburg



26. OPTION GRUYERE



Plateforme « Option Enfance et Jeunesse »

Souhaitez-vous découvrir de nouvelles places de jeu pour vous amuser avec vos enfants ? trouver des solutions de garde vous permettant de concilier vos responsabilités professionnelles et familiales ? trouver facilement un contact, un conseil, un soutien ? ou encore trouver une activité culturelle ou de loisir pour votre enfant ?

La plateforme www.oej-gruyere.ch est là pour vous aider !

Mise en place par l'association intercommunale Option Gruyère, cette plateforme recense les activités et prestations destinées aux 0-25 ans dans le district de la Gruyère. Elle est née de la volonté de rendre visible l'offre existante et de la diffuser auprès du grand public. Elle concrétise le souhait des 25 communes de valoriser les initiatives déjà présentes sur leur territoire en matière de Culture, Enfance et Jeunesse et d'offrir à la population un outil pratique de recherche facilitant la création de réseaux, le vivre ensemble et l'intégration.

Simple et intuitive, la recherche peut se faire en utilisant différents filtres et est disponible en trois langues : français, anglais et allemand. Cette offre est entièrement gratuite.

N'hésitez pas à l'utiliser et à prendre contact avec Option Gruyère en cas de questions.



<https://www.optiongruyere.ch/>



<https://www.instagram.com/optiongruyere/>



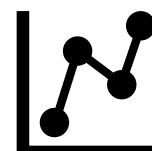
<https://www.facebook.com/profile.php?id=61561092826845>



[https://igruyere.ch/Option Gruyère](https://igruyere.ch/Option%20Gruy%C3%A8re)

27. SERVICE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DONNEE

Le Service de la statistique et de la donnée (SDD) met à votre disposition des informations objectives, actualisées et accessibles, destinées à soutenir vos activités, vos projets et vos réflexions.



Vous trouverez diverses informations sur le site : <https://www.fr.ch/deef/ssd>.

28. GUICHET VIRTUEL FRIBOURGEOIS

Effectuez vos démarches administratives en ligne !

Grâce au développement de la cyberadministration dans notre canton, diverses prestations sont proposées sur le guichet virtuel de cyberadministration de l'Etat de Fribourg. Cette plateforme, destinée à la population permet d'effectuer des transactions par voie électronique avec les autorités.



Afin de faciliter les démarches administratives de la population, la commune de Grandvillard propose désormais à ses citoyens et citoyennes une série de prestations communales en ligne. Les prestations suivantes sont déjà disponibles.

Commune de Grandvillard

Accueil Administration et autorités Ecole et formation Vie locale Commune Guichet virtuel

RECHERCHER

Guichet virtuel

Attestation de domicile	+
Attestation de séjour	+
Attestation d'établissement	+
eDéménagement	+
Acte d'état civil	+

Pour accéder à cette plateforme en ligne, la **procédure à suivre** est la suivante :

1. accéder au site internet egov.fr.ch
2. cliquer sur créer un compte
3. connectez-vous à votre compte Swiss-ID ou créez-en un
4. une fois connecté-e, vous pouvez accéder aux prestations disponibles

Vos démarches administratives, maintenant en ligne !



Bonne nouvelle : vous pouvez désormais faire vos demandes partout et en tout temps !

Dès à présent, faites vos demandes administratives directement en ligne, via le site internet de la commune.

- Attestation de domicile
- Annonce de déménagement
- Demande d'autorisation, etc.

Toutes ces démarches peuvent se faire en quelques clics, 24h/24, 7j/7, où que vous soyez – et même depuis votre téléphone portable.

Le service est simple, rapide et 100% sécurisé.

Et bien sûr, le guichet communal reste à votre disposition pour vous accueillir et vous accompagner, comme toujours. Ce nouveau service vient simplement compléter l'offre existante, pour vous offrir plus de flexibilité et de confort.

Découvrez les prestations communales déjà disponibles sur notre site internet.

29. CARTES JOURNALIERES DEGRIFFEES « COMMUNE »

Les cartes journalières dégriffées « Commune » vous permettent de voyager presque partout en Suisse pendant une journée entière. Cette offre contingentée a comme principe « plus vous réservez tôt, plus vous voyagez à prix réduit ».



Vous pouvez les acheter auprès de l'Administration communale durant les heures d'ouverture.

Assortiment	Niveau de prix 1: disponible entre 6 mois et jusqu'au plus tard 10 jours avant la date du voyage	Niveau de prix 2: disponible dès que le niveau de prix 1 est épuisé ou a expiré, et jusqu'au plus tard 1 jour avant la date du voyage
2 ^e classe avec demi-tarif	39.–	59.–
2 ^e classe sans demi-tarif	52.–	88.–
1 ^{re} classe avec demi-tarif	66.–	99.–
1 ^{re} classe sans demi-tarif	88.–	148.–

Pour savoir où, quand et à quels prix la carte journalière dégriffée Commune est disponible, veuillez consulter la page cartejournaliere-commune.ch

30. TRANSPORTS PUBLICS



264 Bulle - Estavannens - Grandvillard



→ Grandvillard, village

Arrêts Haltestellen	26401 A	26403	26405 A	26407	26409 A	26411	26413 A	26415 C	26417 A
Bulle, gare routière	05:49	06:49	07:49	08:49	09:49	10:49	11:49	12:49	13:49
Bulle, St-Denis	05:51	06:51	07:51	08:51	09:51	10:51	11:51	12:51	13:51
La Tour-de-Trême, Centre	05:55	06:55	07:55	08:55	09:55	10:55	11:55	12:55	13:55
La Tour-de-Trême, Le Cloalet	05:56	06:56	07:56	08:56	09:56	10:56	11:56	12:56	13:56
Epagny, Motel	05:57	06:57	07:57	08:57	09:57	10:57	11:57	12:57	13:57
Epagny, centre	05:58	06:58	07:58	08:58	09:58	10:58	11:58	12:58	13:58
Enney, zone d'activités	06:01	07:01	08:01	09:01	10:01	11:01	12:01	13:01	14:01
Estavannens, Dessus	06:02	07:02	08:02	09:02	10:02	11:02	12:02	13:02	14:02
Estavannens, Dessous	06:03	07:03	08:03	09:03	10:03	11:03	12:03	13:03	14:03
Grandvillard, Lormo	06:07	07:07	08:07	09:07	10:07	11:07	12:07	13:07	14:07
Grandvillard, village	06:13	07:13	08:13	09:13	10:13	11:13	12:13	13:13	14:13

Arrêts Haltestellen	26419	26421 A	26423	26425 A	26427	26429 A	26431 A	26433
Bulle, gare routière	14:49	15:49	16:49	17:49	18:49	19:49	20:49	22:49
Bulle, St-Denis	14:51	15:51	16:51	17:51	18:51	19:51	20:51	22:51
La Tour-de-Trême, Centre	14:55	15:55	16:55	17:55	18:55	19:55	20:55	22:55
La Tour-de-Trême, Le Cloalet	14:56	15:56	16:56	17:56	18:56	19:56	20:56	22:56
Epagny, Motel	14:57	15:57	16:57	17:57	18:57	19:57	20:57	22:57
Epagny, centre	14:58	15:58	16:58	17:58	18:58	19:58	20:58	22:58
Enney, zone d'activités	15:01	16:01	17:01	18:01	19:01	20:01	21:01	23:01
Estavannens, Dessus	15:02	16:02	17:02	18:02	19:02	20:02	21:02	23:02
Estavannens, Dessous	15:03	16:03	17:03	18:03	19:03	20:03	21:03	23:03
Grandvillard, Lormo	15:07	16:07	17:07	18:07	19:07	20:07	21:07	23:07
Grandvillard, village	15:13	16:13	17:13	18:13	19:13	20:13	21:13	23:13

Explication des signes / Zeichenerklärung

- A Lundi-vendredi sauf fêtes générales / Montag-Freitag ohne allgemeine Feiertage
 C Samedi, dimanche et fêtes générales / Samstag, Sonntag und allgemeine Feiertage

Fêtes générales / Allg. Feiertage

25.-26.12. / 01.-02.01. / 03.04. / 06.04. / 14.05. / 25.05. / 01.08.

TPF TRAFIC, Service clients, Route du Vieux-Canal 6, 1762 Givisiez
 service.clients@tpf.ch, +41 26 351 02 00, tpf.ch

Validité/Gültigkeit :
 14.12.25 - 12.12.26



264 Grandvillard - Estavannens - Bulle



➔ Bulle, gare routière

Arrêts Haltestellen	26402	26404	26406	26408	26410	26412	26414	26416	26418
	Ⓐ		Ⓐ		Ⓐ		Ⓐ	Ⓒ	Ⓐ
Grandvillard, village	06:15	07:15	08:15	09:15	10:15	11:15	12:45	13:15	14:15
Grandvillard, Lormo	06:16	07:16	08:16	09:16	10:16	11:16	12:46	13:16	14:16
Estavannens, Dessous	06:20	07:20	08:20	09:20	10:20	11:20	12:50	13:20	14:20
Estavannens, Dessus	06:21	07:21	08:21	09:21	10:21	11:21	12:51	13:21	14:21
Enney, zone d'activités	06:23	07:23	08:23	09:23	10:23	11:23	12:53	13:23	14:23
Epagny, centre	06:26	07:26	08:26	09:26	10:26	11:26	12:56	13:26	14:26
Epagny, Motel	06:28	07:28	08:28	09:28	10:28	11:28	12:58	13:28	14:28
La Tour-de-Trême, Le Cloalet	06:29	07:29	08:29	09:29	10:29	11:29	12:59	13:29	14:29
La Tour-de-Trême, Centre	06:31	07:31	08:31	09:31	10:31	11:31	13:01	13:31	14:31
Bulle, St-Denis	06:34	07:34	08:34	09:34	10:34	11:34	13:04	13:34	14:34
Bulle, gare routière	06:42	07:42	08:42	09:42	10:42	11:42	13:12	13:42	14:42

Arrêts Haltestellen	26420	26422	26424	26426	26428	26430	26432	26434
		Ⓐ		Ⓐ		Ⓐ	Ⓐ	
Grandvillard, village	15:15	16:15	17:15	18:15	19:15	20:15	21:15	23:15
Grandvillard, Lormo	15:16	16:16	17:16	18:16	19:16	20:16	21:16	23:16
Estavannens, Dessous	15:20	16:20	17:20	18:20	19:20	20:20	21:20	23:20
Estavannens, Dessus	15:21	16:21	17:21	18:21	19:21	20:21	21:21	23:21
Enney, zone d'activités	15:23	16:23	17:23	18:23	19:23	20:23	21:23	23:23
Epagny, centre	15:26	16:26	17:26	18:26	19:26	20:26	21:26	23:26
Epagny, Motel	15:28	16:28	17:28	18:28	19:28	20:28	21:28	23:28
La Tour-de-Trême, Le Cloalet	15:29	16:29	17:29	18:29	19:29	20:29	21:29	23:29
La Tour-de-Trême, Centre	15:31	16:31	17:31	18:31	19:31	20:31	21:31	23:31
Bulle, St-Denis	15:34	16:34	17:34	18:34	19:34	20:34	21:34	23:34
Bulle, gare routière	15:42	16:42	17:42	18:42	19:42	20:42	21:42	23:42

Explication des signes / Zeichenerklärung

- Ⓐ Lundi-vendredi sauf fêtes générales / Montag-Freitag ohne allgemeine Feiertage
- Ⓒ Samedi, dimanche et fêtes générales / Samstag, Sonntag und allgemeine Feiertage

Fêtes générales / Allg. Feiertage

25.-26.12. / 01.-02.01. / 03.04. / 06.04. / 14.05. / 25.05. / 01.08.

TPF TRAFIC, Service clients, Route du Vieux-Canal 6, 1762 Civisiez
service.clients@tpf.ch, +41 26 351 02 00, tpf.ch

Validité/Gültigkeit :
14.12.25 - 12.12.26



Seul l'horaire officiel fait foi !

31. ACTIVITES ECONOMIQUES

Soucieux de promouvoir les activités économiques et culturelles développées sur le territoire communal, le Conseil communal a décidé d'insérer dans le bulletin communal les informations figurant sur le site de la commune sous l'onglet « activités économiques ».

Nous vous invitons à transmettre à l'Administration communale vos demandes de modifications de la liste ci-après.



Restaurant

Restaurant Le Pic Vert, Maëlle et Hugo



Commerces

Boulangerie de Grandvillard, Samuel Oberson

Laiterie-fromagerie, Laurent Python

Les pâtés en croûte de David, David Suchet

Fromagerie « La Cabriolle », Eric et François Jaquet

Boutique DécoBricoCado, Stéphanie Dévaud



Santé/Soin

Physiothérapie et fitness Léofit, Léonard Jaquet

Phytopharma SA, Markus Etter

Massages thérapeutiques, Corinne Cavuscens

Massages thérapeutiques et drainages lymphatique, Mélanie Blanc

Pédicure, Laurence Beaud

Ortho-bionomy, Corinne Borcard

Infirmière indépendante, Aurélie Caille

Sage-femme indépendante, Réjane Geinoz

Sage-femme indépendante et cabinet de soins pour adultes et enfants, cabinet MyLuNaitSens, Mylène Sottas

Anita Coiffure, Anita Vial

Nicole Coiffure, Nicole Berset



Marchand de bétail

Jean-François Moura



Entreprises/Bureaux

AD Concepts architecture, Pierre-André Frésey

Scierie Borcard SA, Stéphane Borcard

Espaces Sàrl architecture et design - diagnostic amiante, Gurtner Grégoire

Frésey Charpente Sàrl, Gaëtan Frésey

Valentin Raboud Sàrl, chauffage-ventilation-sanitaire



Auto-moto-école

Laurent Auto-moto-école, Laurent Zenoni



Garages

Philippe Borcard

Eric Currat

L'Atelier Vélo, Richard Courtin



Artistes/artisans

Rita Blanc, artiste-peintre

Despond Pierre-André, artiste-peintre

Pharisa Stéphanie, découpages

Indépendants domiciliés à Grandvillard :

Garage de la Forge, Epagny, Pierre Borcard

Pharmacie St-Roch, La Tour-de-Trême, Despond Csilla

Jaquet Nicolas, machines agricoles, Epagny

Carrosserie Pharisa SA, Villars-sous-Mont, Pharisa Baptiste

Vannart ingénieurs Sàrl, Pierre Vannart

Lainitude, Bulle, Pascale Borcard

Morier immobilier, Jonatan Morier

GruyèreStone Sàrl, Muriel Borcard

32. LA GRUYERE SE DIGITALISE !



L'app iGruyère

Plus besoin de rechercher l'information, laissez-la venir à vous.

- La déchetterie est fermée ?
- Un nouvel emploi à la commune ?
- Des nouveaux lieux de vaccination ?
- Des risques d'inondation ?
- La route est détournée ?

Recevez toutes les dernières informations communales grâce à iGruyère !

Téléchargez dès maintenant iGruyère !

App Store Google Play

33. SITE INTERNET

N'oubliez pas de consulter régulièrement notre site internet

<https://grandvillard.ch/>

car vous y trouverez de nombreuses informations !

Ci-après, vous trouvez les 6 étapes à réaliser pour vous **abonner à notre lettre d'information ainsi qu'à des informations concernant nos activités** :

1. ouvrir le site <https://grandvillard.ch/>
2. se rendre en bas à gauche de la page d'accueil

Administration communale
Rue St-Jacques 6
CH – 1666 Grandvillard FR
administration@grandvillard.ch

3 Abonnement à la newsletter
Formulaire de contact

Horaires d'ouverture

Mardi	08h30 - 11h30 // 14h00 - 17h00
Jeudi	14h00 - 17h00
Vendredi	08h30 - 11h30

Politique de confidentialité

- Actualités
- Agenda
- Construction
- Bulletin communal
- Carte CFF
- Déchetterie

NEWSLETTER
Abonnez-vous à nos actualités

4 Email *

Votre adresse de messagerie est uniquement utilisée pour vous envoyer notre lettre d'information ainsi que des informations concernant nos activités. Vous pouvez à tout moment utiliser le lien de désabonnement intégré dans chacun de nos mails.

5 Verified!

6 Valider

COMMUNE DE GRANDVILLARD

1666 Grandvillard

+41 26 928 11 50

<https://grandvillard.ch/>

administration@grandvillard.ch